

Les sept péchés capitaux de l'Opposition congolaise face à la stratégie du « glissement » de la Mouvance Kabiliste

Par Aimé GATA-KAMBUDI¹
Juriste et analyste politique
Contact : aime.gata22@gmail.com
Paris, le 26 janvier 2018

Le nouvel ordre constitutionnel congolais tire son origine de l'accord global et inclusif. Formellement adopté à Sun-city (Afrique du sud) le 1er avril 2003, cet accord donnera lieu à la transition connu sous le nom du gouvernement 1+4. Celui qui avait entre autre comme mission d'adopter la nouvelle Constitution et de mettre en place les institutions politiques de la troisième République. Votée au terme d'un référendum organisé du 18 au 19 décembre 2005, la nouvelle Constitution congolaise sera promulguée par le chef de l'État, Joseph Kabila, le 18 février 2006. S'inspirant du nouveau constitutionnalisme africain, le nouveau constituant congolais va limiter à deux le nombre des quinquennats du mandat du chef de l'État (article 70, alinéa 1). Et, pour rendre cette disposition encore plus rigide, « comme graver dans le marbre », la Constitution précisera que « le nombre et la durée des mandats du Président de la République [...] ne peuvent faire l'objet d'aucune révision constitutionnelle » (article 220). Il s'agissait, pour le Constituant, de « préserver les principes démocratiques contenus dans la présente Constitution contre les aléas de la vie politique et les révisions intempestives », mais aussi, de manière générale, d'« assurer l'alternance démocratique »² au sommet de l'Etat.

Après des élections générales de 2006 et de 2011, Joseph Kabila a été proclamé gagnant selon les résultats de Commission électorale nationale indépendante (CENI) confirmés par la Cour suprême de justice (qui faisait office de Cour constitutionnelle). Par ailleurs, au terme de son deuxième quinquennat, le chef de l'Etat n'avait normalement d'autre choix que de quitter le pouvoir et de devenir sénateur à vie selon les termes de l'article 104 de la Constitution. Malheureusement, il n'en a pas été le cas. Comme pour suivre l'exemple de ses autres pairs africains (Wade, Compaoré...) atteints du « syndrome de troisième mandat »³ le chef de l'Etat congolais ainsi que sa Majorité

¹ Aimé Gata-Kambudi est juriste publiciste et analyste politique congolais. Détenteur d'un Master de Droit comparé (Droits africains) de la Sorbonne et d'un Master de Droit public approfondi de l'Université de Rouen. Les opinions exprimées dans le cadre de cette analyse sont essentiellement politiques.

² Ghislain Mabanga, *Le principe de la continuité de l'État : issue de secours à la prohibition du troisième mandat ? Analyse critique de l'arrêt de la Cour constitutionnelle congolaise du 11 mai 2016*, éd. L'Harmattan, Paris, 2016, p.28

³ André MBATA MANGU, « Monarchies présidentielles et révisions constitutionnelles : le syndrome du troisième mandat ou d'une présidence à vie dans les États-membres de l'Union africaine », *Revue africaine de la démocratie et de la gouvernance*, Kinshasa, 2014, p. 48.

présidentielle (MP) vont s'employer à une course des stratégies en vue de décrocher un « continuisme⁴ » du pouvoir en faveur de Joseph Kabila.

Ainsi, à partir de la première moitié de l'année 2013, la MP va planter le décor de son action. Elle va lancer dans un pseudo débat politico-scientifique soutenant la révision de certains articles de la Constitution. Ce débat avait été accompagné par de la sortie du livre de Monsieur Evariste Boshab, professeur de droit public et secrétaire général (à l'époque des faits) du parti au pouvoir, le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement (PPRD). Son livre, *Entre la révision de la Constitution et l'inanition de la nation*, a été donc un des essais politico-scientifiques les plus critiqués au Congo. Dans un élan manifestement propagandiste, destiné à préparer les esprits aux changements attendus par leurs laboratoires, l'auteur dresse une litanie d'arguments contre les dispositions constitutionnelles intangibles (dont l'article 220). Mais, grâce à la vigilance de la population et de l'Opposition politique ainsi que l'activisme de certains autres scientifiques (comme le professeur André Mbata qui a fait plusieurs articles juridiques et conférences à ce sujet), le projet de révision constitutionnelle de la MP n'eut aucun moyen de prospérer car l'opinion publique congolaise y avait manifesté une très forte opposition.

En conséquence, la MP ne va pas hésiter de se raviser. A la solution très radicale de réviser carrément les articles 70 et 220 de la Constitution, elle va adopter une stratégie plus *soft*. Celle-ci consistait à mettre en place une stratégie de rallonge de mandat que d'aucuns ont qualifié de « glissement ». Concrètement, ce dernier traduit la volonté du pouvoir en place, faute d'obtenir la révision constitutionnelle pour permettre au président Joseph Kabila de briguer un troisième mandat, de « glisser » vers un mandat supplémentaire de fait en créant volontairement les conditions d'impossibilité de la tenue de l'élection présidentielle dans le délai constitutionnel⁵. Pour la MP, cette solution *a minima* était un moyen pour passer d'abord la date fatidique du 19 décembre 2016 (considérée comme celle de la fin du mandat présidentiel⁶) en attendant de trouver d'autres stratégies.

⁴ Ce terme est emprunté à Stéphane Bolle qui l'a utilisé pour qualifier cette stratégie des pouvoirs africains de faire rempiler les présidents en exercice. En fonction des réalités politiques de chaque pays, cette stratégie passe souvent à travers les Conseils constitutionnels qui se font aujourd'hui des « agents du continuisme ». Ce fut le cas au Sénégal, au Burundi ainsi qu'en République populaire du Congo-Brazzaville. D'autres gouvernements aussi utilisent le referendum populaire (organisé avec fraude et corruption d'ailleurs) pour déverrouiller les limitations de mandat. Ce fut par exemple le cas au Burkina-Faso (bien qu'un soulèvement populaire ait eu raison du président Compaoré qui n'a pas pu rempiler), au Rwanda (où le président Kagame a fait modifier la Constitution par référendum avant de poser sa candidature pour un troisième mandat. Stéphane Bolle, « Le Conseil Constitutionnel, agent du "continuisme" », consulté le 1 février 2017. [En ligne]. URL:<http://www.la-constitution-en-afrique.org/article-le-conseil-constitutionnel-agent-du-continuisme-98162102.html>

⁵ Ghislain Mabanga, *Le principe de la continuité de l'État ...*, Op.cit., pp. 36-37.

⁶ A travers une observation directe, on pouvait réellement constater qu'une grande partie de l'Opposition et de l'opinion congolaise attendaient le pouvoir de Kinshasa au tournant, car, selon les termes de l'article 73 de la Constitution, le scrutin pour l'élection du Président de la République [devrait être] convoqué par la Commission

Pour matérialiser cette rallonge des mandats, la MP avait mis en place une stratégie du qui s'est déroulé suivant trois étapes : d'abord, il fallait avoir une mainmise sur la CENI pour l'employer à convaincre l'opinion sur les difficultés d'organiser les élections en 2016 faute de moyens logistiques et financiers. Ensuite, saisir la Cour constitutionnelle afin d'avoir une interprétation en faveur du glissement. C'est le sens de l'arrêt du 11 mai 2016 qui s'est appuyé sur le principe de la continuité de l'Etat pour prolonger les mandats de toutes les institutions politiques à mandat électif jusqu'à **l'élection**⁷ des institutions correspondantes. Enfin, disposant d'un arrêt de la Cour constitutionnelle qui mettait la classe politique devant un « fait accompli », la MP avait alors besoin de l'Opposition pour « exequaturer » politiquement son « glissement ». C'est à ce troisième niveau que notre analyse se situe. Nous avons voulu comprendre les stratégies et contre-stratégies mises en œuvre par l'Opposition et les forces acquises au changement pour contrer les velléités « continuiste » de la MP. Et surtout, comment l'Opposition en est-elle arrivée à signer ces deux accords du 18 octobre et du 31 décembre 2016 qui ont légitimé le glissement de Joseph Kabila alors qu'elle y était farouchement opposée ? L'Opposition congolaise a-t-elle été efficace jusque-là ? Quelles critiques pouvons-nous formuler quant aux succès et aux limites des leaders de l'Opposition ainsi que ceux de la société civile ? S'il y a eu ratés, quelles perspectives pour l'avenir ?

Avant de répondre à toutes ces questions, il nous convient de préciser une chose très capitale. Toutes les critiques qui sont formulées dans ces lignes sont faites dans une démarche constructive. Nous ne pouvons nullement oublier le contexte délicat et dangereux du combat mené par certains leaders de l'Opposition qui sont à Kinshasa. Au péril de leurs vies, certains affrontent, si peu que ce soit, la machine répressive du pouvoir en place. Mais, ceci ne peut escamoter le fait que plusieurs forces de l'Opposition et de la société civile congolaises ont aussi commis beaucoup d'erreurs stratégiques. La plus emblématique reste jusqu'actuellement le fait de légitimer (activement

électorale nationale indépendante, quatre-vingt-dix jours avant l'expiration du mandat du Président en exercice. D'où, Joseph Kabila, ayant pris officiellement le pouvoir pour son deuxième et dernier mandat le 19 décembre 2011, le scrutin pour élire son successeur devrait normalement être convoqué le 19 septembre 2016 pour que le Président nouvellement élu soit effectivement installé le 19 décembre 2016. Pendant tout son deuxième et dernier mandat, ces deux dernières dates étaient gravées dans l'imaginaire collectif congolais comme symbole car ce peuple brûlait d'impatience d'assister à une première passation démocratique et civilisée de pouvoir entre un président de la République sortant et celui nouvellement élu. Cela aurait été un grand moment historique, une victoire pour la démocratie surtout dans ce pays où les changements des pouvoirs ont toujours été brusques et violents depuis le 30 juin 1960, date de l'accession du Congo à l'indépendance.

⁷ Cette interprétation a été fortement critiquée car plusieurs juristes ont attesté que l'alinéa 2 de l'article 70 ne parle pas de « l'élection du nouveau président à élire » mais plutôt de « l'installation du nouveau président élu ». A ce titre, le sens de la phrase « reste en fonction jusqu'à l'installation effective » n'est rien d'autre que la période de l'interrègne par l'expédition des affaires courantes du président sortant jusqu'à l'installation effective (prestation de serment) du nouveau président déjà « élu ». D'autres auteurs et juriste, à l'instar de Ghislain Mabanga, conteste même le bienfondé du principe de la continuité de l'Etat comme soubassement du glissement car ce principe dans l'entendement des juges de Cour constitutionnelle a été plutôt confondu avec la continuité des gouvernants (ayant dépassé leurs mandats).

Cfr. Ghislain Mabanga, *Le principe de la continuité de l'État ...*, *Op.cit.*, pp. 99 et ss.

ou passivement) le « glissement » des toutes les institutions électives en acceptant d'adopter et de signer les deux accords avec le pouvoir en place contre une promesse de partage de pouvoir et de gestion consensuelle du pays. Indéniablement, la MP a profité de cette faute pour désintégrer le socle constitutionnel sur lequel reposait la démocratie congolaise. Celle-ci était symbolisée par la régularité des cycles électoraux ainsi que par les limitations de la durée et du nombre de mandat présidentiel. De plus, après avoir vidé la Constitution de sa substance, le pouvoir en place a aussi sciemment désintégré l'accord politique du 31 décembre 2016 (connu sous le nom de l'accord de la Saint sylvestre) en l'appliquant de mauvaise foi car c'était simple pour la MP de refuser toute stabilité et de complexifier totalement le champ politique et institutionnel congolais afin que « de ce désordre, il se maintienne ».

A ce jour, tous les indicateurs politiques congolais sont au rouge. D'un côté, l'accord de la Saint sylvestre qui avait offert une légitimité rabibochée au glissement est quasiment tombé caduc. En effet, cet accord avait prévu une transition d'une année afin que soient organisées « en une seule séquence les élections présidentielle, législatives nationales et provinciales au plus tard en décembre 2017 ». Au cas contraire, l'accord avait pris le soin de prévoir un mécanisme de prolongation qui précisait que : «...le Conseil national de suivi de l'accord et du processus électoral, le Gouvernement et le CENI peuvent unanimement apprécier le temps nécessaire pour le parachèvement desdites élections »⁸. Or, à ce jour, nous sommes déjà en janvier 2018 et avons dépassé le délai imparti pour l'organisation des élections. La CENI a certes publié depuis le 5 novembre 2017 un nouveau calendrier électoral qui prévoit l'organisation des élections en décembre 2018 ; mais, il n'y a jamais eu aucune réunion formelle de la tripartite CNSA-Gouvernement-CENI afin d'apprécier la prolongation du processus électoral.

D'un autre côté, toutes les marches de protestations organisées pour demander le respect intégral de l'application de l'accord de la Saint sylvestre sont réprimées dans le sang. Vu la pugnacité déployée par la MP pour mener son projet jusqu'au bout, il ne fait l'ombre d'un doute que pour conserver le pouvoir, le régime en place va embraser le pays s'il le faut. Cette détermination rivalise en revanche avec les réactions d'une Opposition et d'une société civile fragmentées et parfois en panne de bonnes stratégies. Ainsi, en observateur attentif de la vie politique de notre pays, nous avons bien voulu relever les quelques fautes stratégiques des opposants, de la société civile et de la diaspora afin d'attirer leurs attentions sur les enjeux à venir. Sans prétention d'exhaustivité, nous avons répertorié les péchés capitaux des forces de l'Opposition qui ont non seulement facilité le glissement de Kabila, mais qui feront aussi que ce dernier reste encore plus longtemps au pouvoir si l'on n'y prend garde. Parmi ces péchés nous citons :

⁸ Accord global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa du 31 décembre 2016 sous la mission des bons offices de la Cenco, Chapitre IV, point IV.1 et IV.2.

1. L'autosuffisance des « tshisekedistes »

Les tshisekedistes sont incarnés par Etienne Tshisekedi-wa-Mulumba. Né à Kananga le 14 décembre 1932 et mort le 1er février 2017 à Bruxelles, cet homme politique a transcendé plusieurs générations. D'abord proche collaborateur de Mobutu, il devint ensuite opposant farouche à ce dernier à partir des années 1980. En 1992, après que Mobutu ait été contraint de démocratiser le pays et d'organiser la Conférence nationale souveraine, Tshisekedi fût désigné par deux fois comme premier ministre de la transition. Ses passages à la primature furent problématiques et de très courte durée.

De Mobutu à Kabila fils en passant par Kabila père, Etienne Tshisekedi est resté opposant. En 2003, après des conflits sanglants et violents qui ont perturbé la stabilité du Congo, la communauté internationale imposa une transition afin de mettre en place des nouvelles institutions pour la troisième République. Tshisekedi ne fera pas partie de cette transition (gouvernement 1+4).

En conséquence, il appela au boycott du référendum du 18 décembre 2005 sur la Constitution de la troisième République ainsi que des élections de 2006 qui s'en étaient suivies. Malgré cela, ces élections eurent quand même lieu. Joseph Kabila (le nouveau président qui avait remplacé son père après l'assassinat de ce dernier en janvier 2001) remporta la victoire au deuxième tour devant le sénateur Jean-Pierre Bemba⁹.

En 2011, à la surprise générale de tous, Etienne Tshisekedi, avec son parti, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), accepte de participer à l'élection présidentielle et législative qu'il qualifie de « combat de toute une vie ». Pour lui, il considérait qu'il devrait sauver le pays car le sénateur Jean-Pierre Bemba étant indisponible suite à son procès à la Haye¹⁰, Joseph Kabila n'avait pas un opposant de taille pouvant le battre dans les urnes. Mais, cette fois-là encore, à l'issue d'un scrutin présidentiel truffé d'« irrégularités » selon plusieurs organismes locaux et internationaux, Joseph Kabila est proclamé président de la République pour un dernier mandat constitutionnel. Contrairement à l'élection de 2006, Étienne Tshisekedi qui est arrivé deuxième à ce scrutin présidentiel de 2011 organisé cette fois-là en un seul tour¹¹, revendique la victoire. Il se proclame par

⁹ Les premières élections générales en RDC après la conclusion de l'accord de Sun-city et la transition 1+4 n'étaient pas sans heurts. Mais, nonobstant les dénonciations des fraudes et irrégularités, le Sénateur Jean-Pierre Bemba, président du Mouvement de la libération du Congo (MLC) avait accepté les résultats des urnes et ce après plusieurs échauffourées dans la capitale Kinshasa entre les éléments de la garde républicaines de Joseph Kabila et les troupes du MLC commis à la garde du vice-président Bemba.

¹⁰ Pour l'heure, Jean-Pierre Bemba est détenu à la prison de la CPI à la Haye en tant que supérieur hiérarchique de ses troupes qui sont accusées d'avoir commis des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité durant leur intervention au conflit en Centre-Afrique (quand le MLC était encore une rébellion).

¹¹ Il faut rappeler que, quelques mois avant l'organisation des élections de décembre 2011, la MP s'était employée à une révision de la Constitution. Il s'agit de la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006. Cette loi,

la suite président de la RDC et prête serment depuis sa résidence de Kinshasa-Limete. A partir de cet acte, il s'est installé un bras de fer entre les deux camps sur fond d'une logique contestataire de la part des « tshisekedistes » qui demandaient le respect de la soi-disante « vérité des urnes ». Tant au niveau interne (coalition pour le vrai dialogue) qu'au niveau international (l'accord cadre d'Addis-Abeba), il eut plusieurs propositions appelant à des négociations entre les deux protagonistes (Kabila et Tshisekedi). Mais, ces négociations n'auront pas été possibles suite à la radicalité du camp présidentiel qui avait besoin d'affirmer son autorité et d'asseoir la stabilité des institutions au-delà de toute contestation possible.

Par ailleurs, voyant son deuxième et dernier mandat s'approcher vers son terme, pour préparer les conditions de son « continuisme » au pouvoir, l'actuel chef de l'Etat sera le premier à jouer stratégiquement la carte de l'ouverture. En juin 2013, il profita des demandes de dialogue préalablement faites par une partie de la classe politique ainsi que de la situation sécuritaire préoccupante dans la partie Est du pays (attaquée par la rébellion du M23) pour organiser les Concertations nationales. Ces assises, prétendument fondées sur les recommandations de l'accord cadre d'Addis-Abeba¹² vont être boycottées par l'UDPS d'Etienne Tshisekedi et d'autres forces politiques de l'opposition dont l'Union pour la nation congolaise, UNC de Vital Kamerhe (arrivé officiellement troisième à l'élection présidentielle de 2011). Seul le MLC de Jean-Pierre Bemba avait participé aux Concertations nationales. En plus, ce parti ne s'en est pas sorti indemne car il s'est fragmenté en deux courants entre ceux qui voulait intégrer le gouvernement de cohésion nationale qui a sanctionné ces Concertations et ceux qui ont bien voulu respecter le mot d'ordre de leur président qui depuis sa cellule de la Haye avait interdit que son parti s'engage dans ce gouvernement de « compromission ».

Après les Concertations nationales, il eut une léthargie de la part de l'UDPS. L'absence du président Etienne Tshisekedi - replié à Bruxelles pour une période de soins et de convalescence – donna lieu à l'éclosion d'un nouveau type de leadership dans l'Opposition congolaise conduite par Vital Kamerhe (UNC), Martin Fayulu (Ecidé), Eve Bazaiba (MLC) et Joseph Olenga

proposée par un groupe de députés de la Majorité présidentielle avait a priori pour objectif de corriger certaines erreurs de fond et de forme contenues dans la Constitution dont notamment la question du découpage territoriale qui peinait à se réaliser. Néanmoins, derrière cette intention manifestement louable, la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 était aussi une stratégie de la Majorité présidentielle pour fragiliser l'Opposition. Ainsi, en modifiant l'article 71 pour changer le mode de scrutin de deux tours à un seul, la MP envisageait que l'Opposition ait du mal à se structurer derrière une candidature unique. Ce qui fut fait car l'Opposition s'était engagée dans cette élection présidentielle en ordre dispersée.

¹² L'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la Région, est un texte non équilibré signé entre la RDC, la Centre Afrique, l'Angola, le Burundi, le Congo-Brazza, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Sud Soudan, l'Ouganda, la Zambie et la Tanzanie. Curieusement, cet accord international règle les problèmes liés à la politique interne congolaise dont notamment les contestations électorales (pour lesquelles l'accord demande un dialogue entre les acteurs politiques congolais) ; ainsi que la question de la guerre de la partie Est de la RDC.

https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/DRC_130224_FrameworkAgreementDRCRegion.pdf

Nkoy (Fonus). A des degrés différents, ces leaders politiques se sont positionnés entre début 2013 et fin 2015 comme les gardiens de la République et de la Constitution au point de faire échec aux discours politiques et à la tentative de la Mouvance présidentielle de réviser les articles 70 et 220 de la Constitution. Pour agir avec efficacité, ces leaders de l'Opposition s'étaient regroupés au sein de plusieurs plateformes dont la plus agissante va être la « Dynamique de l'Opposition ». Celle-ci avait très vite crû en crédibilité et en popularité au point de faire reculer le pouvoir en place qui a voulu profiter du projet de la Loi électorale n°15/001 modifiant et complétant la Loi n°06/006 du 9 mars 2006 pour ***astreindre l'organisation des élections à un recensement général de toute la population*** alors qu'on était à une année de la date prévue pour l'organisation desdites élections. La Dynamique de l'Opposition s'était levée comme un seul homme pour dénoncer cette proposition qu'il avait considérée comme « une révision constitutionnelle sibylline ». Ce d'autant plus que ce recensement général de plus 80.000.000 des congolais pouvait prendre beaucoup de temps à réaliser dans ce pays où les infrastructures et les voies de communication laissent à désirer. Ainsi, à travers les marches de protestations des 19, 20 et 21 janvier 2015, le pouvoir fut contraint d'abandonner cette proposition¹³. Ce moment fut donc pour nous l'âge d'or de l'Opposition congolaise car c'était parmi des rares fois où elle avait fait montre d'une capacité à faire reculer le pouvoir en place.

Après cet épisode, toujours au début de l'année 2015, alors que le combat de la Dynamique de l'Opposition commençait à être ancré dans la population et que toute l'attention de l'opinion publique était focalisée sur la fin de mandat de Joseph Kabila, l'UDPS d'Etienne Tshisekedi

¹³ Le 17 janvier 2015, l'Assemblée nationale va adopter ce projet de Loi n°15/001 modifiant et complétant la Loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections... telle que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011. Après cette étape, ce projet de Loi fut envoyé au Sénat pour une seconde lecture. C'est à cette occasion que les partis politiques et personnalités de l'opposition et de la société civile eurent l'idée d'intensifier la mobilisation qu'ils avaient déjà commencé pour appeler à des manifestations contre « cette tentative de glissement ». Cette mobilisation était aussi l'occasion de rassembler tous les grands leaders de l'Opposition politique qui s'étaient donné rendez-vous le 17 janvier 2015 au pied du monument de Patrice Emery Lumumba au boulevard de Kinshasa-Limete pour rendre hommage à ce héros de l'indépendance le jour de sa disparition et appeler à des marches de protestation contre cette révision de la Loi électorale. C'était un moment hautement symbolique pour l'opposition congolaise qui avait jusque-là beaucoup de peines à se rassembler autour d'une action contre le pouvoir en place. Le 19 janvier 2015, alors que le Sénat devait procéder à l'examen du projet de ladite loi, les élus avaient été contraints de suspendre la plénière et de la reporter *sine die* leur séance de travail à cause des manifestations qui sévissaient dans la capitale. Compte tenu de toutes ces pressions de la rue et de la classe politique, le Sénat avait dû couper la poire en deux en amendant cet article 8 qui était à l'origine des contestations. Au fait, le Sénat n'avait pas disqualifié cette exigence de recensement et de récolte des données démographique préalable à l'élection présidentielle mais il l'a juste astreint au respect des délais constitutionnels en référence à l'article 73 de la Constitution évoqué par l'Opposition. Par contre, pendant l'adoption du texte en Commission paritaire mixte (Sénat-Assemblée nationale), la Majorité au Parlement a confirmé la première version adoptée par l'Assemblée nationale en réintégrant le principe du recensement total de la population congolaise tout en prenant un engagement verbal et solennel que la volonté populaire sera respectée. C'est ainsi que les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale avaient fait des déclarations en français et dans les quatre langues nationales le 25 janvier 2015 (tout juste après l'adoption de ladite Loi électorale) pour rappeler que les élections à venir y compris la présidentielle et les législatives de 2016 ne seront pas conditionnées par un quelconque recensement général préalable mais plutôt par l'identification, l'enregistrement et le recensement des électeurs.

va refaire surface sur la scène politique mais avec une ligne de conduite pour le moins inexplicable. Elle initie de jouer cavalier solitaire en négociant directement avec le régime de Kinshasa alors que ce dernier subissait déjà une forte pression de la part des autres forces politiques réunies au sein de la Dynamique de l'Opposition.

Selon nous, l'UDPS avait posé à son temps un très mauvais calcul. Elle avait commis deux erreurs d'appréciations qui sont lourdes de conséquences et qui ont préparé le lit du « glissement » de Kabila. Premièrement, malgré son poids politique, l'UDPS aurait dû se montrer humble en venant à l'appui de la Dynamique de l'Opposition qui était déjà avancée dans un travail. Un ralliement de l'UDPS aurait été plus intelligent et plus sage.

Deuxièmement, vu la pression des manifestations populaires appelées par la Dynamique de l'Opposition les 19, 20 et 21 janvier 2015, pour calmer la tension qui montait au sein de l'opinion publique, la CENI n'avait eu d'autres choix que de publier le 12 février 2016 un calendrier global pour l'organisation des élections en 2016. Alors que la Dynamique de l'Opposition exigeait l'amélioration, la constitutionnalisation et l'exécution dudit calendrier, l'UDPS d'Etienne Tshisekedi est venue tout chambouler en demandant quasiment un « retour en arrière » à travers son appel à un Dialogue politique devant régler entre autres « *la crise de légitimité due aux élections de 2011* »¹⁴.

Comme on peut le constater, cette position de l'UDPS fût pour le régime Kabila une bouée de sauvetage – lui qui était presque à bout de souffle et acculé par l'action de la Dynamique de l'Opposition. S'en est suivi des contacts informels entre les émissaires d'Etienne Tshisekedi et de Joseph Kabila sur la faisabilité du Dialogue et sur la transition qui devrait l'accompagner. Certaines indiscretions avaient révélé en son temps des discussions secrètes à Ibiza (Espagne) et à Venise (Italie)¹⁵ ainsi qu'un projet d'accord entre les deux camps stipulant l'idée d'une transition de trois ans pendant lesquels le pays devrait être géré par les nouveaux alliés de manière consensuelle.

Par ailleurs, même si l'UDPS et Etienne Tshisekedi avaient quelques hésitations et posaient beaucoup de préalables¹⁶ pour l'organisation dudit Dialogue, l'idée était déjà captée par la Mouance présidentielle. Et, dans son instinct stratégique, en voulant mettre toute la classe politique devant un « fait accompli », Joseph Kabila ne va rechigner sur aucun moyen pour signer l'ordonnance n°15/084

¹⁴ Cfr. Feuille de route de l'UDPS pour la sortie de crise, Bruxelles, 14 février 2015. URL : <http://softkens.com/Mains/Documents/Feuille-de-route-udps.pdf>

¹⁵ Information à retrouver dans le site internet de la Radio Okapi. Consulté le 15 janvier 2017. URL : <https://www.radiookapi.net/2015/09/14/actualite/revue-de-presse/la-prosperite-negociations-secretes-venise-et-ibiza-udps>

¹⁶ Parmi les préalables de l'UDPS on peut citer entre autres la demande que ce Dialogue soit convoqué par une facilitation internationale.

du 28 novembre 2015 convoquant le Dialogue politique national inclusif en République démocratique du Congo¹⁷.

Du côté de la Dynamique de l'Opposition, c'était la grande consternation. Quelques ténors de ce groupe s'élevèrent pour fustiger la nouvelle position de l'UDPS qui n'était d'ailleurs plus actif sur le terrain politique depuis fin 2012 suite à la maladie et à la longue période de convalescence de son président à Bruxelles. Vital Kamereh (UNC), Martin Fayulu (Ecidé), Eve Bazaiba (MLC), Joseph Olenga Nkoy (Fonus)...étaient tous dans un premier temps contre l'idée d'un Dialogue politique. Ces derniers furent rejoints par le G7, un groupe de frondeurs exclus de la coalition du pouvoir, avec lesquels ils signèrent même une Déclaration conjointe contre l'organisation de ce fameux Dialogue de trop¹⁸.

De leur côté, l'UDPS et son président avaient pris le mors aux dents quant à l'idée du Dialogue. Tshisekedi qui s'estimait être le « président élu » des élections de 2011 avaient confisqué le jeu politique de l'Opposition. Peut-être qu'il avait vu dans ce Dialogue la possibilité de refaire honorablement surface sur la scène politique en recouvrant symboliquement sa victoire électorale de 2011 ou sa place d'opposant historique. Mais, il aurait fallu, selon nous, qu'il apprécie le champ politique et le travail abattu par les autres opposants avant de décider sur quel pied danser. Malheureusement, l'UDPS et son président, considérant leur grand poids politique (qui n'est pas à nier d'ailleurs), se sentaient dans une telle autosuffisance au point de n'accorder aucun crédit à la position des autres forces politiques qui estimaient que l'Opposition devrait plutôt redoubler la pression contre le régime Kabila. **Ce fut selon nous le premier péché capital de l'Opposition**, car, pendant une bonne période de la deuxième moitié de l'année 2015, le débat politique avait changé d'approches. La Dynamique de l'opposition et le G7 au lieu de s'attaquer à la Mouvance présidentielle, avaient tourné leurs armes contre l'UDPS. Et, c'est comme ça que le « démon » de la division et de la fragmentation a fait son retour dans le camp de l'Opposition (qui peine depuis très longtemps d'ailleurs pour trouver des stratégies cohérentes). Le comble c'est que ce *timing* était mal choisi pour cette guerre fratricide dans la mesure où on était à un an de la date constitutionnellement prévue pour l'organisation des élections. Entre-temps, pendant que les oppositions se livraient à ce combat de leadership, la MP affinait ses stratégies et préparer son arsenal pour le glissement.

¹⁷ Ordonnance n°15/084 du 28 novembre 2015 portant convocation d'un Dialogue politique national inclusif en République Démocratique du Congo. Disponible. <https://www.rdc-news.com/single-post/2015/12/01/Dialogue-voici-lordonnance-de-Kabila>

¹⁸ Trésor Kibangula, « RDC : l'opposition refuse le dialogue proposé par Kabila et appelle à de nouvelles manifestations », in Jeune Afrique, 30/11/2015 <http://www.jeuneafrique.com/282968/politique/rdc-lopposition-refuse-le-dialogue-propose-par-kabila-et-appelle-a-de-nouvelles-manifestations/>

2. L'accaparement de l'Opposition par les « katumbistes »

Toujours durant la même année 2015, le Moïse Katumbi va débarquer à l'Opposition. Ce dernier, après avoir lancé plusieurs signaux (dont son anecdote du troisième faux penalty faisant allusion au « troisième mandat » prohibé), démissionne du PPRD et de son poste de gouverneur de l'ex province du Katanga. Et avec lui, les « katumbistes ». Entendu par-là, ceux qui défendent l'ambition politique et présidentielle de Monsieur Moïse Katumbi Chapwe. Cet ancien gouverneur de l'ex province du grand Katanga (2007-2015) était un des grands soutiens du chef de l'Etat actuel, Joseph Kabila. C'est à ce titre que le parti au pouvoir avait soutenu sa candidature comme gouverneur de cette grande, riche et stratégique province qui est le poumon économique de la République démocratique du Congo.

Mais, en décembre 2014, voyant le dernier mandat présidentiel de Kabila s'approcher vers l'expiration, Katumbi avait commencé à nourrir aussi son ambition présidentielle. Mais, celle-ci rivalisait avec la stratégie de la MP qui était dans l'optique d'une tentative de révision de la Constitution en vue d'ouvrir la possibilité d'un troisième mandat à leur autorité morale. C'est ainsi que Katumbi va lancer une pression¹⁹ d'abord au sein de la coalition au pouvoir avant de s'y détacher ensuite. Vu sa position politique et sa stature « supposée » d'un grand homme d'affaires, il n'eut pas du mal à recruter quelques ténors de la Mouance présidentielle qui ont rallié à sa cause. Il s'agit de Charles Mwando Nsimba (président de l'Union nationale des démocrates et fédéralistes, UNADEF), Pierre Lumbi (président du MSR et conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité à l'époque des faits), Christophe Lutundula (président de l'ADP), Olivier Kamitatu (président de l'ARC), Dany Banza, président de l'Avenir du Congo (ACO), le député José Edundu (président du PDC) et Kyungu wa Kumwanza (président de l'UNAFEC)²⁰.

¹⁹ Dans un premier temps, ces 7 leaders de la Mouance présidentielle ont commencé par envoyer, à trois reprises – fin février, début mars et à la mi-septembre 2015 – des courriers à Joseph Kabila dans lesquels ils s'opposaient à toute tentative de prolongement de son dernier mandat constitutionnel. On pouvait entre autres lire dans leur dernier courrier : « à une année des élections, désireuse de conserver démocratiquement le pouvoir afin de poursuivre l'œuvre de redressement du pays engagé avec Vous [Monsieur le président Kabila ndlr], la Majorité présidentielle devra s'atteler à préparer en toute sérénité et en conformité avec sa Charte, les prochaines élections dans la perspective de l'alternance politique. Nous sommes convaincus que la Majorité a tous les atouts pour les gagner en toute transparence et réussir le pari de l'alternance politique dans la paix. La stratégie actuelle [du glissement et du « continuisme » présidentiel, ndlr] nous paraît suicidaire. Il est indispensable d'en adopter une autre, plus réaliste et porteuse de réussite ».

Lettre du G7 adressée le 15 septembre 2015 à Son Excellence Monsieur Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo, Autorité Morale de la Majorité présidentielle. En savoir plus : <http://m.unadef.net/news/copie-de-la-lettre-du-g7/>

²⁰ Trésor Kibangula, « RD Congo : qui sont les frondeurs du « G7 » qui s'opposent à Joseph Kabila ? », In *Jeune Afrique*, 5 février 2016. URL : <http://www.jeuneafrique.com/299334/politique/rd-congo-frondeurs-g7-sopposent-a-joseph-kabila/>

En joignant l'Opposition, Moise Katumbi n'a pas caché son ambition. Sur ce, bien qu'il avait dans son actif une certaine la popularité grâce au management dynamique de son équipe de foot (le Tout puissant Mazembe), des primes qu'il donnait généreusement aux joueurs de l'équipe nationale, des dons aux artistes musiciens²¹, il était question maintenant pour lui de se distinguer en tant qu'un homme politique ayant la capacité de gérer, non seulement une province, mais tout le pays. C'est ainsi que, pour le G7, il fallait d'abord donner à Katumbi une étoffe présidentielle. Très vite, avant même qu'ils soient sûrs de la tenue des élections, les G7 affichaient déjà leur autorité morale comme présidentiable. On lisait dans les médias internationaux qu'il était l'opposant principal de Kabila, tous les projecteurs étaient sur lui. Ensuite, le G7 a fait une alliance avec la Dynamique de l'Opposition avec laquelle ils signeront une Déclaration commune le 30 novembre 2015 contre le Dialogue convoqué par Joseph Kabila. Pour le G7 il fallait absolument continuer la pression contre le pouvoir en place en vue de libérer le processus électoral. Cette attitude se justifie car le G7 avait déjà son candidat, Moise Katumbi, et qui disposait aussi d'un atout qui faisait cruellement défaut aux autres potentiels candidats : la fortune, véritable nerf des batailles politiques congolaises²².

Très sûrs de leur avantage, le G7 et Katumbi vont mettre place une stratégie à deux volets:

- Premièrement, il fallait convaincre l'UDPS et son président Etienne Tshisekedi à abandonner son idée de Dialogue avec Kabila afin de mettre plutôt une pression collective pour l'organisation des élections. Ceci donnera lieu à un scénario qui est resté mémorable pour les congolais où l'on voyait dans une vidéo de quelques minutes Felix Tshilombo Tshisekedi (le fils du président de l'UDPS), Moise Katumbi et Vital Kamerhe se saluant avec les allures des personnes qui étaient en train de sceller un pacte d'alliance contre Kabila... « pasi na yo, pasi na ngayi ». Et, c'est à travers cette opération de communication de février 2016 que ces trois leaders politiques - qui incarnaient aussi dans une certaine mesure les grandes tendances de l'Opposition – avaient renouvelé leurs appels contre le Dialogue convoqué par Kabila.
- Deuxièmement, Katumbi avait imaginé de révoquer la compétition entre le G7 et la Dynamique de l'opposition. Pour cela, il fallait disposer d'une autre plateforme politique plus globalisante qui pourrait avaler et vider la Dynamique de sa substance. Sur ce, Katumbi ne rechignera sur aucun moyen pour chercher à récupérer politiquement le « Front citoyen » pour mettre toute l'Opposition et la société civile sous son influence. En effet, pouvoir contrôler

²¹ Le foot et la musique sont là des hobbies favoris qui fait parfois permettent à la population congolaise d'oublier la misère sociale et les travers de la politique. S'investir dans ces deux domaines au Congo c'est le moyen le plus facile pour croître en popularité.

²² Pierre Boisselet, « RD Congo : souvent Vital Kamerhe varie... », J.A... Publié le 22 septembre 2016 <http://www.jeuneafrique.com/mag/356249/politique/rd-congo-souvent-vital-kamerhe-varie/>

cette nouvelle plateforme qui avait vu le jour le 20 décembre 2015 à Gorée (Sénégal) – et qui avait pour vocation de mettre les leaders de l’Opposition ensemble avec les mouvements citoyens (notamment la Lucha et le Filimbi) afin qu’ils agissent dans une unité d’actions contre le régime Kabila – allait donner un avantage très net à ce nouvel opposant.

Quelques mois plus tard, nous allons constater un changement de stratégie du G7. Au fur et à mesure, la radicalité d’un discours de pression pour l’organisation des élections en 2016 a cédé la place à la nécessité de dialoguer avec le pouvoir en place. Si on observe bien, ce changement était dû à l’exil de Moïse Katumbi qui après avoir officialisé son ambition présidentielle s’est attiré la colère du pouvoir en place. Ce dernier n’a pas hésité d’instrumentaliser la justice²³ afin de lui monter un dossier à charge qui lui a valu une condamnation de 3 ans de prison ferme assortie d’une inéligibilité. En soins de santé en Europe, Katumbi n’a pas pu retourner au Congo.

Sur ce, Avec l’aide de son grand frère (Katebe Katoto²⁴) qui était connu pour avoir été un proche du feu Etienne Tshisekedi, l’autorité morale du G7 va se rapprocher du président de l’UDPS tout en l’influençant curieusement à revenir à la charge quant à son idée de Dialogue. Tout porte à croire que l’intérêt pour Katumbi était que ces assises soient l’occasion de discuter entre autres de la fin de son exil et de l’annulation de sa condamnation en considérant son procès comme « politique »²⁵. Il fallait maintenant convaincre tous les anti-dialogues dont la Dynamique de l’Opposition. Les lobbies du G7 se sont employés à convaincre tous les autres leaders de l’Opposition pour l’organisation du Conclave de Genval qui a créé le Rassemblement. Ceci était sans compter la

²³ Nous en sommes arrivés à croire que cette affaire avait été montée de toute pièce car, sans considération pour le fond, il y a eu des anomalies sur la forme et pas des moindres. En effet, la juge Chantal Ramazani, présidente de céans et du tribunal qui a condamné Monsieur Moïse Katumbi, avait saisi les autorités pour « dénoncer les contraintes physiques et morales exercées sur sa personne avant l’audience et pendant le délibéré pour que sa signature soit apposée sur le jugement”, condamnant M. Katumbi à une peine de trois ans de prison dans une affaire de spoliation immobilière, ce qui rend inéligible ce candidat à la présidentielle ». <http://www.rfi.fr/afrique/20160728-rdc-juge-chantal-wazuri-pressions-jugement-katumbi>
<http://www.mediacongo.net/article-actualite-19354.html>

²⁴ Raphaël Katebe Katoto Soriano est un homme d’affaire congolais. En 2003, il contribua sur la scène politique, dans le cadre d’une alliance, ASD (Alliance pour la sauvegarde du Dialogue inter-congolais) aux côtés de l’UDPS et du RCD-Goma. Il avait par la suite été nommé Sénateur de la Transition, mais avait refusé d’occuper son fauteuil. Proche du feu président Etienne Tshisekedi de l’UDPS, il est revenu au-devant de la scène politique congolaise en 2016 lors du conclave de l’opposition politique à Genval (Belgique).

²⁵ N’oublions pas que la situation de Moïse Katumbi était parmi les cas emblématiques inscrits dans les mesures de décrispation lors des négociations du dialogue de la CENCO en décembre 2016. Plus encore, dans une interview donnée le 12 janvier 2018 à Télé Tshangu de Fabien Kusuanika, en parlant du Rassemblement et de l’accord de la Saint sylvestre, Moïse Katumbi a clairement déclaré : « je suis un membre influent du Rassemblement [...et qu’à ce titre] je pouvais bloquer cet accord si [je] réfléchissais comme Kabila [si je n’avais considéré que mon intérêt personnel, nldr] ». Toutes proportions gardées, cette phrase peut être de nature à nous questionner sur son influence au sein du Rassemblement. N’était-il qu’une plateforme créée pour accompagner les ambitions politiques et la négociation du retour des « katumbistes ». Sans pour autant avoir une réponse claire, cette question mérite vraiment d’être posée.

résistance de certains dont Vital Kamerhe, qui, en fin stratège, se confortait aussi de l'exil de Katumbi qui lui avait valu une certaine longueur d'avance au cas où il y aurait élection.

Du 8 au 9 juin il fut organisé le Conclave de Genval (Belgique) entre la grande majorité des forces de l'Opposition politique congolaise. La Dynamique de l'Opposition et le Front citoyen furent avalés par le Rassemblement car les autres leaders (Fayulu, Olenga Nkoy, Matungulu...) prirent part aux travaux de Genval. Même l'UNC, le parti de Vital Kamerhe y a pris part de façon informelle. Son secrétaire général (Jean-Bertrand Ewanga) et son premier secrétaire-général adjoint (André Claudel Lubaya) participèrent à ces travaux. Les conclusions de Genval étaient claires : les forces politiques et sociales acquises au changement organisé en Rassemblement avaient accordé leur adhésion au principe du Dialogue en rejetant tout simplement le format que Joseph Kabila voulait donner à ses assises (en étant l'autorité convoquante selon l'ordonnance du 28 novembre 2015). Par contre le Rassemblement exigeait un dialogue qui sera convoqué et organisé, selon l'esprit et la lettre de la résolution 2277 du Conseil de sécurité des Nations unies, par une facilitation internationale renforcée par un panel des représentants des Nations unies, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et des Etats-Unis²⁶.

Entre-temps, Vital Kamerhe qui n'avait pas participé au Conclave de Genval était de plus en plus isolé. Inopinément, il effectua un virage à 399 degrés en acceptant le premier à participer aux assises convoquées par Kabila mais avec moins d'exigences que celles présentées par le Rassemblement de l'Opposition de Genval. Etait-ce une façon pour cet ancien président de l'Assemblée nationale de démontrer à ses anciens amis du Rassemblement qu'il avait encore des cartes à jouer ? **Toujours est-il que cette guerre de positionnement et de leadership, sur fond d'une ambition de monopolisation de l'Opposition par Moise Katumbi, fut le deuxième péché capital qui a favorisé la stratégie du « glissement » de Joseph Kabila Kabila et de sa MP.**

3. La lutte de positionnement et le Dialogue de Kamerhe

Comme nous l'avons déjà rappelé, après Genval, l'approche politique de Vital Kamerhe va radicalement changer car il fut le premier leader politique à accepter de participer au dialogue convoqué par Joseph Kabila. Alors qu'« il était fermement opposé à ce processus. Il était convaincu que [la Mouvance présidentielle] n'était « pas sincère dans son projet de Dialogue ». Il déclara même haut et fort qu'il s'agissait « d'un dialogue alibi aux fins de glissement ». Pendant des mois, Vital Kamerhe, [n'avait de cesse de rappeler que] le peuple est fatigué de voir les politiciens congolais dialoguer. Et d'ajouter : « Nous aimons notre peuple mais nous refusons d'aller légitimer une démarche qui s'accommode à un coup d'État constitutionnel. Nous ne sommes pas contre le dialogue.

²⁶ Acte constitutionnel du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement, Genval le 9 juin 2016. <https://rassop.org/a-propos/>

C'est une vertu en démocratie. Nous sommes contre le glissement. Nous sommes contre les personnes qui sont au-dessus de la Constitution et des lois de la République », a-t-il insisté²⁷ ». Puis, ce fut le grand « basculement ». Au regard de ce que nous avons exposé ci-haut, on peut déjà comprendre les raisons de ce revirement. Kamerhe a semblé préférer l'isolement car ne voulant pas faire le jeu du G7 qui avait imbibé toute l'Opposition de son influence. Même au sein du parti de Vital Kamerhe il eut un schisme dont certains attribuèrent à l'ancien gouverneur du Katanga²⁸. En revanche, il faut reconnaître aussi que cet isolement de Kamerhe était d'un grand intérêt pour d'autres ténors de la Dynamique de l'Opposition dont Martin Fayulu qui était presque déjà en guerre de leadership avec Kamerhe. Donc, le refus de ce dernier à participer aux Conclaves de Genval était un bon débarras pour quelques autres conclavistes. De toute évidence, des lourdes critiques proférées contre sa personne et son approche politique en marge de ces assises prouvent à suffisance qu'il était l'invité que personne ne voulait réellement voir²⁹.

Fort de cette frustration, cet ancien secrétaire général du parti au pouvoir (PPRD) n'hésita pas de rétorquer contre le Rassemblement en acceptant de participer au dialogue convoqué par Kabila. D'aucuns interprètent cela comme un simple retour dans son camp naturel. Malgré les critiques, Kamerhe est resté fidèle dans sa nouvelle démarche. Le 1^{er} septembre 2016 ces assises commencèrent à la Cité de l'Union Africaine, sous la médiation d'Edem Kodjo, facilitateur dument envoyé par l'Union africaine. Vital Kamerhe s'en est retrouvé à jouer le rôle de co-modérateur du Dialogue pour le compte de l'Opposition représentée.

D'un autre côté, il faut reconnaître que cette nouvelle position de Kamerhe avait quand même court-circuité le plan du Rassemblement. Sous l'autorité d'Etienne Tshisekedi, cette plateforme avait aussi besoin du Dialogue mais à leurs conditions. Par exemple, le Rassemblement avait boycotté le dialogue de la cité de l'UA pour deux raisons apparentes : d'un côté, il accusait d'Edem Kodjo, le fameux facilitateur de l'Union africaine, de ne pas réunir les conditions d'impartialité requises compte tenu de ses « accointances » avec le pouvoir de Kabila ; de l'autre côté, il demandait à ce que ce dialogue soit convoqué non pas par Joseph Kabila, mais par la communauté internationale conformément à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et à la résolution 2277 du Conseil de sécurité de l'ONU.

²⁷ Patrick Mbeko, « RDC – Vital Kamerhe vs Rassemblement : l'histoire secrète d'une lutte pour le positionnement », in *Œil d'Afrique*, 22 septembre 2016. Non paginé. <http://archives.oeildafrique.com/rdc-vital-kamerhe-vs-rassemblement-lhistoire-secrete-dune-lutte-positionnement/>

²⁸ En effet, la participation des cadres de l'UNC au Conclave de Genval aboutit à un déséquilibre au sein du parti de Vital Kamerhe. Jean-Bertrand Ewanga et André Claudel Lubaya (respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint de l'UNC) ne tarderont plus à démissionner du parti.

²⁹ Adrien Seyes, « RDC, Conclave de Bruxelles : Vital Kamerhe accusé de jouer contre l'opposition », 14 juin 2016, <http://www.afrik.com/rdc-conclave-de-bruxelles-vital-kamerhe-accuse-de-jouer-contre-l-opposition>

Pour certains analystes, « l'argument d'un Dialogue convoqué non pas par Kabila, mais par la communauté internationale est aussi fallacieux que les autres revendications du « Rassemblement ». D'abord, la seule personne habilitée à convoquer ce dialogue, c'était bien Kabila, et la résolution 2277 [S/RES/2277 (2016)] était très claire à ce sujet³⁰. Ensuite, les représentants de l'UDPS avaient déjà rencontré Edem Kodjo à Bruxelles et à Paris avant le retour à Kinshasa d'Etienne Tshisekedi le 28 juillet 2016. Enfin, le dialogue de la CENCO auquel le Rassemblement va participer plus tard, n'avait pas non plus été convoqué par un quelconque panel d'institutions internationales. Alors, pourquoi le Rassemblement était-il si radical contre le dialogue de la Cité de l'UA ? N'était-ce qu'une stratégie pour augmenter les enchères contre le camp Kabila ou plutôt un moyen pour isoler complètement Vital Kamerhe ? Rappelons que ce dernier, pour plus d'efficacité de l'Opposition, continuait à inviter le Rassemblement à le rejoindre au Dialogue. Ce dernier s'y était opposé catégoriquement.

Malheureusement, toutes ces distensions au sein de l'Opposition ont très bien servi à Joseph Kabila. Il a capitalisé l'ambition, la frustration et l'isolement de Kamerhe (qui voulait à tout prix démontrer à ses anciens alliés qu'il conservait encore quelques marges de manœuvres), pour tirer son épingle du jeu. **Mais, en réagissant sous le coup de l'émotion et de l'empressement, Kamerhe fut la personne au travers de qui le mal a été commis. Il sera à tout jamais considéré comme le symbole du cautionnement politique du glissement tant redouté par l'opinion publique congolaise en 2016. C'est donc le troisième péché capital de l'opposition.**

Ces négociations de la Cité de l'UA s'étaient clôturées par un accord politique signé le 18 octobre 2016. Celui-ci avait entériné le principe du glissement des mandats en acceptant que le président en exercice ainsi que toutes les institutions politiques à mandat électif restent en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'accord, ces élections étaient prévues en avril 2018. Tel un *deal*, contre ce glissement tant redouté, le pouvoir en place avait gratifié l'opposition signataire

³⁰ D'un côté, certains analystes estimaient que les prétentions de l'UDPS sur la partialité d'Edm Kodjo étaient fallacieuses dans la mesure où les émissaires de Tshisekedi l'ont rencontré à plusieurs reprises dans le cadre des contacts privés devant préparer le dialogue. En plus, un facilitateur n'est pas là pour imposer ses vues mais pour faciliter les deux camps (de l'opposition et du pouvoir) à trouver des convergences pour un accord. D'un autre côté, pour Patrick Mbeko, politologue et analyste congolais spécialiste des questions géopolitiques : « L'argument d'un dialogue convoqué non pas par Kabila, mais par la communauté internationale est aussi fallacieux que les autres revendications du « Rassemblement ». Car la seule personne habilitée à convoquer le dialogue, c'est bien Kabila, et la résolution 2277 est très claire à ce sujet ». Pour lui, la seule raison qui a fait que les tshisekedistes et alliés n'aillent pas aux négociations de la cité de l'UA est le fait qu'ils reprochaient à Kamerhe d'avoir court-circuité la stratégie de conquête du pouvoir de l'UDPS par dialogue interposé.

Lire dans ce sens Patrick Mbeko, «Vital Kamerhe vs Rassemblement : l'histoire secrète d'une lutte pour le positionnement », op.cit. Non paginé. Disponible sur : <http://archives.oeildafrique.com/rdc-vital-kamerhe-vs-rassemblement-lhistoire-secrete-dune-lutte-positionnement/>

en leur accordant d'occuper la primature afin de piloter le gouvernement pendant cette période de la transition. Rappelons subsidiairement que ceci contredit l'article 78 de la Constitution congolaise³¹.

Mais il y a aussi un détail très important qu'il convient de relever. C'est que cet accord du 18 octobre 2016 ne précisait pas le sort de l'actuel chef de l'Etat. Il n'avait souligné nulle part si ce dernier peut ou non se représenter ou soumettre la Constitution au referendum en vue de lever la limite du nombre et de la durée de mandats. Tout de même, cet accord s'était contenté d'une formule très vague stipulant que les signataires devaient respecter intégralement tous les articles de la Constitution et des lois de la République³².

4. Le dialogue de la Cenco: priorité au partage de pouvoir (l'égoïsme de l'Opposition mise à nue)

Après la signature de l'accord du 18 octobre 2016 entre l'UNC et ses alliés d'un côté et la MP de l'autre, les autres forces de l'Opposition qui étaient réunies au sein du Rassemblement ont fait monter la pression contre le pouvoir de Kinshasa. Leur objectif était d'emmener Joseph Kabila à céder quant à l'organisation d'un autre dialogue plus global et plus inclusif.

Pour court-circuiter leur demande, le 17 novembre 2016, Joseph Kabila nomme le nouveau premier ministre issu de l'opposition. Contre toute attente, le chef de l'Etat choisit Samy Badibanga pour piloter le gouvernement de la transition alors que tout le monde pensait que ce poste reviendrait de droit à Vital Kamerhe qui par son poids politique avait crédibilisé cet accord de la Cité de l'UA. Mais, ce choix opéré par Joseph Kabila était non sans raison stratégique. Sachant que le Rassemblement était en apparence sous influence de l'UDPS, il a préféré nommer un transfuge de ce parti (membre de l'UDPS branche « parlementaire ») qui de surcroît est un ressortissant de la même tribu que le président Etienne Tshisekedi. Ceci était fait dans le but de semer la zizanie dans les rangs de l'Opposition contestataire et surtout que la donne tribale joue un rôle non négligeable dans la politique congolaise.

³¹ Cet article 78 de la Constitution dispose que : « Le Président de la République nomme le Premier ministre au sein de la majorité parlementaire après consultation de celle-ci. Il met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement. Si une telle majorité n'existe pas, le Président de la République confie une mission d'information à une personnalité en vue d'identifier une coalition. La mission d'information est de trente jours renouvelable une seule fois. Le Président de la République nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions sur proposition du Premier ministre».

³² Phidias Ahadi Senge Milemba, « Les accords politiques du 18 octobre et 31 décembre 2016 en République Démocratique du Congo : entre sacrifice de la démocratie et gain de la paix ? », in *IOSR Journal Of Humanities And Social Science (IOSR-JHSS)* Volume 22, Issue 5, Ver. 6 (May. 2017) PP 67-74. Disponible sur : <http://www.iosrjournals.org/iosr-jhss/papers/Vol.%2022%20Issue5/Version-6/L2205066774.pdf>

En effet, Samy Badibanga fut le président du groupe UDPS et alliés au sein de l'Assemblée nationale. Il fait partie des députés qui avaient été exclus de l'UDPS après l'élection présidentielle et législative de 2011. Contestant les résultats de ces élections, Etienne Tshisekedi avait demandé à tous les députés élus sous la bannière de son parti de ne pas siéger au Parlement non reconnu par lui. Mais cette décision ne fût pas suivie de fait par tous. C'est à ce titre qu'il y a quelques élus de l'UDPS au sein de l'Assemblée nationale. Ils ont même participé aux Concertations nationales ainsi qu'au dialogue de la Cité de l'UA.

Mais, malgré la nomination de ce nouveau premier ministre, les pressions tant internes qu'internationales (au niveau des Nations unies et de l'Union européenne) n'avaient pas faiblies pour autant contre le régime en place. Devant la grogne populaire qui continuait à monter, le chef de l'Etat n'eut d'autres choix que de laisser un peu du lest pour décrier momentanément la situation. Il fit appel aux évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) pour leur proposer de mener une mission de bons offices entre les leaders politiques en vue d'un accord plus global. C'est ainsi que s'ouvrit le nouveau Dialogue du centre interdiocésain de Kinshasa.

Ces nouvelles assises vont réunir trois composantes. Il s'agissait de la Mouance présidentielle et de l'Opposition représentée au dialogue de la cité de l'UA d'un côté; ainsi que du Rassemblement des forces politiques et sociales acquises au changement de l'autre côté. Du 8 au 31 décembre 2016, ces assises furent le centre névralgique de tous les congolais. Entre-temps, le peuple ne contenait plus sa frustration. Ayant imprimé la date du 19 décembre 2016 comme celle de la fin du deuxième et dernier mandat de Joseph Kabila, l'opinion publique attendait ce jour-j pour s'exprimer à travers des manifestations de la rue. Il eut quelques marches à Kinshasa où la tension était montée, particulièrement auprès des jeunes. Pendant ce temps, les politiciens (MP et Opposition) s'étaient enfermés dans leur logique des pourparlers autour des évêques de la CENCO.

Curieusement, en réponse à cette tension qui était montée le 19 décembre 2016, Joseph Kabila, fervent adepte de la stratégie de « *talk and fight* », signe le soir de ce jour même l'Ordonnance n°16/100 du 19 décembre 2016 portant nomination des vices-premiers ministres, des ministres d'Etat, des ministres et des vice-ministres membres du gouvernement Badibanga. En clair, le gouvernement de la transition était formé alors que la majorité de la classe politique à travers leurs composantes représentées étaient en plein dialogue.

A notre humble avis, aucun acte ne pouvait témoigner l'irrespect du pouvoir en place vis-à-vis de ses partenaires de l'Opposition. Comme était-ce possible que président de la République signe une ordonnance d'une telle ampleur le jour de la fin de son mandat (selon la Constitution) alors que ses représentants étaient en plein pourparlers avec l'Opposition ? En agissant avec autant de zèle, Joseph Kabila avait non seulement prouvé qu'il était encore le maître du jeu, mais aussi et surtout,

qu'il avait un tel mépris pour l'Opposition et qu'il n'attendait pas respecter les conclusions de leur Dialogue. Jusqu'aujourd'hui, nous avons du mal à comprendre cette attitude « jusqu'aboutiste » de l'Opposition congolaise. Pourquoi ont-ils préféré continuer les discussions dans ce contexte ? Pourquoi n'étaient-ils pas sortis du schéma du Dialogue pour s'allier à la frustration et à la grogne populaire en vue de faire pression au régime en place en lui imposant un nouveau rapport des forces par des manifestations populaires?

Une autre déclaration est venue rejoindre notre point vue. C'est celle de Monseigneur Sébastien Muyengo. Cet évêque d'Uvira a accordé une interview à la Radio Vatican le 22 janvier 2018 où il semblait d'abord regretté le temps que la CENCO a perdu pour le dialogue. Ensuite, il a renchérit en disant qu'il n'y avait plus aucune raison d'espérer la bonne foi du pouvoir en place depuis le 20 décembre 2016, lorsque le chef de l'Etat avait demandé aux Evêques de continuer le dialogue alors qu'il a publié en même temps le gouvernement de la transition avant même la signature de l'accord. Pour cet Evêque, ça lui a semblé tellement contradictoire qu'il avait été voir un cacique du pouvoir en vue de comprendre cette démarche paradoxale de Joseph Kabila. C'est ainsi que ce cadre de la MP lui a clairement indiqué « qu'ils ne céderont pas. A chaque fois que la MP sera coincée, ils feront semblant d'ouvrir les portes pour décrisper un peu la tension, mais qu'au final, ils ne céderont nullement avec leur projet de « continuisme » présidentiel, ndlr³³ ».

Normalement, tous ces signaux de mauvaise foi de la part du pouvoir en place étaient perceptibles. Si les acteurs de l'Opposition engagés au Dialogue de la CENCO étaient avisés, ils auraient pu anticiper l'échec de leurs négociations. De son côté, le peuple avait l'impression d'avoir affaire à une classe politique obnubilée par les dialogues. Il y avait d'une part une population révoltée et déterminée qui réclamaient le respect de la démocratie et de l'alternance ; face à une classe politique qui s'était « bunkerisée » dans une logique de « l'entre soi » d'autre part. Pire encore, même les cadres de l'Opposition s'étaient désolidarisées du combat de la masse. À travers cet épisode, les congolais n'eurent pas du mal à comprendre que la classe politique toute entière était désormais inscrite dans la logique de la recherche des intérêts individuels. Et surtout qu'elle avait la certitude d'un partage de pouvoir entre les composantes ayant pris part au Dialogue. Seule une minorité d'opposants ont pu tenir leur position contre le glissement jusqu'à la fin.

³³ Sébastien Muyengo, propos recueillis par Marie Duhamel de la Radio Vatican le 22 janvier 2018 à la suite de la deuxième marche des chrétiens (la première s'étant déroulée le 31 décembre 2017, le jour du premier anniversaire de l'accord de la Saint sylvestre). Ces deux marches ont été réprimées dans le sang avec un bilan confondu de plus d'une vingtaine de morts et pas moins de deux cent blessés et arrestations selon la FIDH. Pour lire ou suivre l'interview de Monseigneur Sébastien Muyengo : <http://www.laprunellerdc.info/2018/01/24/rdc-leveque-duvira-sebastien-muyengo-tres-en-colere-contre-le-regime/> (consulté le 25 janvier 2018).

C'est le cas du député Franck Diongo (actuellement condamné à 5 ans de prison ferme pour une affaire d'arrestation arbitraire et de détention illégale montée de toutes pièces selon ses avocats). **Néanmoins, cette déconnexion avec le peuple fut le quatrième péché capital de l'Opposition qui s'est résignée à signer un accord avec la Mouvance présidentielle en lieu et place de s'associer à la colère de l'opinion afin de mettre la pression et d'imposer un véritable rapport de force au régime de Kinshasa qui de surcroît avait perdu toute légitimité.**

Si on l'analyse bien, cet accord du 31 décembre 2016 donne l'impression d'être signé à la va-vite juste pour calmer la tension populaire qui continuait à monter surtout dans la ville de Kinshasa. Vu la précipitation, comme en 1993, cet accord inachevé a levé l'option, d'astreindre d'autres aspects de sa mise en œuvre (constitution du gouvernement) à la signature d'un arrangement particulier. Dans le texte principal on pouvait lire que la primature (point III.3.3) ainsi la présidence du Conseil nationale de suivi (CNSA) sont accordés au Rassemblement. Ce Conseil devrait être piloté par le président du Conseil des sages du Rassemblement qu'était Etienne Tshisekedi (point VI.2.2).

Mais, nous devons souligner aussi un fait important. C'est que contrairement à l'accord du 18 octobre 2016, celui de la Saint sylvestre avait pris le soin d'être précis au sujet du sort de l'actuel chef de l'Etat en prévoyant que : « tout président ayant épuisé son deuxième et dernier mandat ne pourra plus briguer un troisième mandat³⁴ ». L'accord avait souligné encore que les signataires s'étaient engagés à « n'entreprendre ni soutenir aucune initiative de révision ou de changement de Constitution » (point II.1), et ce, pour empêcher un éventuel référendum qui aurait pour conséquence de remettre à plat l'ordre constitutionnel établi. Ces deux dernières incises sont celles qui ont contribué à détendre la tension qui montait au soir de ce 31 décembre 2016 à Kinshasa, dans plusieurs autres villes du Congo ainsi qu'après de certains congolais vivant dans la diaspora.

5. La fragmentation du Rassemblement pour la signature de l'arrangement particulier : la quête des intérêts personnels

Après le réveillon de nouvel an 2017, les travaux avait toute suite repris au Centre interdiocésain de Kinshasa entre la classe politique pour la signature de l'arrangement particulier à l'accord de la Saint sylvestre. Mais, curieusement, les tractations pour signer cet accord additif prirent beaucoup de temps que les négociations de l'accord principal lui-même (qui n'avaient nécessité qu'un peu plus de 20 jours). Ceci était justifié par le fait qu'il était maintenant question de discuter de la mise en œuvre de la transition.

³⁴ Accord global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa sous la mission des bons offices de la Cenco, Chapitre III/ point III.2.1/

Adeptes de la pratique de partage des postes, il va de soi que c'était la partie la plus importante pour la classe politique car chaque composante tentait de jouer sa carte afin d'être bien représentée au gouvernement. C'est là qu'une grande partie de l'opinion, à tort ou à raison, va commencer à développer un rejet systématique vis-à-vis de toute la classe politique qui donnait l'impression de s'intéresser qu'à leur propre sort. Même l'Opposition qui bénéficiait encore d'une bonne influence auprès de la population a vu sa crédibilité s'effondrer. La MP avait par-là réussi son coup : celui ternir la bonne image qui restait encore de l'Opposition au sein de l'opinion.

Concrètement, il y a deux raisons principales qui ont conduit à ce blocage de partage des postes : Il s'agit d'une part des modalités de la désignation et de la nomination du premier ministre. Le Rassemblement de l'Opposition tenait à présenter un seul nom et les autres, en particulier la Mouvance présidentielle, une liste de trois noms. D'autre part, c'est la question de la désignation du président du Conseil national de suivi de l'accord (CNSA) qui bloquait. Ce Conseil est l'organe auquel l'accord donne la mission de superviser la transition qui allait en découler³⁵. Selon les termes de l'accord, cet organe devrait être piloté par « le président du Conseil des sages du Rassemblement » qu'était Etienne Tshisekedi. Inopportunistement, le 1er février 2016, Monsieur Etienne Tshisekedi décéda à Bruxelles d'une courte maladie.

Ce triste événement de la mort du président de l'UDPS était du pain béni pour les stratèges et les négociateurs de la Mouvance présidentielle qui ne juraient que par la décomposition du Rassemblement pour tripatouiller la mise en œuvre de l'accord qui freinait quand même leur projet continuiste au regard du Chapitre III/ point III.2.1.

Sachant que le Rassemblement aura du mal à trouver un autre leadership consensuel et fédérateur de la trempe d'Etienne Tshisekedi (vu le respect que tous les opposants lui témoignaient compte tenu de sa lutte) toute la stratégie de la MP était basée sur comment désintégrer cette plateforme.

Comme on pouvait s'y attendre, un mois seulement après la mort de cet opposant historique, le Rassemblement s'est retrouvé très vite fragmenté en plusieurs factions. Cela a commencé avec sa restructuration interne qui a intégré le poste de président politique à côté de ceux du président de Conseil des sages et du Coordonnateur des actions communes initialement prévus à Genval. Cette restructuration a porté Felix Tshilombo Tshisekedi, le fils de l'opposant disparu, au poste de président du Rassemblement et Pierre Lumbi du G7 (un des transfuges de la MP à l'opposition), au poste du président du Conseil des sages. Certains autres signataires de l'acte de Genval se sont montrés hostiles à ce changement et se sont servi de cela comme prétexte au point de créer un autre courant qui se réclamait du « vrai » Rassemblement. Il s'agit du groupe de Joseph

³⁵ Accord global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa sous la mission des bons offices de la Cenco, Chapitre VI, point VI.1 à VI.2.3.

Olonga-Nkoy et de certains autres dissidents de l'UDPS dont son secrétaire général adjoint Monsieur Bruno Tshibala.

D'une autre manière, la mort d'Etienne Tshisekedi était aussi l'occasion de remettre en question les acquis de l'accord au sujet de la présidence du CNSA. Pour les négociateurs de la Mouvance présidentielle au Dialogue de la CENCO, il était hors de question que Tshisekedi soit remplacé au CNSA par Pierre Lumbi (l'actuel Président du Conseil des sages du Rassemblement-aile Tshisekedi) parce que ce dernier ne fait pas consensus. En clair, pour le Rassemblement, il fallait s'en tenir scrupuleusement à la lettre de l'accord qui dit que « le président du Conseil des sages du Rassemblement devient le Président du CNSA ». Et, pour les négociateurs de la Majorité présidentielle, il fallait s'en tenir à l'esprit de l'accord, c'est-à-dire que le président du CNSA doit faire l'objet d'un consensus par toutes les parties prenantes car Etienne Tshisekedi avait été choisi à ce poste sur base de son capital politique et de ses qualités *intuitu personnae*³⁶.

Compte tenu de tous ces blocages et à défaut d'avoir convaincu la classe politique à signer en bonne et due forme l'arrangement particulier additif à l'accord, les Evêques de la CENCO qui assuraient les bons offices ont clôturé leur mission par un « PV de carence ». Ces médiateurs catholiques ont regretté de « constater un manque de bonne volonté politique de la part des délégués »³⁷. Ils ont donc fait un rapport de l'échec de leur mission au chef de l'Etat Joseph Kabila le 27 mars 2016. Ce dernier en a pris acte en annonçant poursuivre des consultations au sein de la classe politique en vue de concilier les positions des uns et des autres. Par cet acte, Joseph Kabila a encore repris sa position de « chapiteau » et d'arbitre en se soustrayant comme un des protagonistes de la crise.

Quelques jours plus tard, les consultations³⁸ de l'actuel chef de l'Etat ont accouché de l'Ordonnance n°17/004 du 7 avril 2017 portant nomination de Bruno Tshibala au poste de premier ministre de la

³⁶ Nous l'avons déjà relevé dans nos précédents écrits que c'était une erreur stratégique du Rassemblement d'avoir présenté Etienne Tshisekedi comme Président du CNSA car cela donnait « (...) l'impression que le CNSA est le fruit d'un rabiboilage juridico-institutionnel (...) créé pour le simple besoin de caser Etienne Tshisekedi qui a tant réclamé avoir gagné l'élection présidentielle de 2011 ». Et, maintenant, après son décès, le Rassemblement eut du mal à imposer Pierre Lumbi à ce poste qui était presque taillé sur la mesure de Tshisekedi.

Aimé Gata-Kambudi, « Le Conseil national de suivi de l'accord de la CENCO au cœur d'une transition à haut risque », URL : <http://desc-wondo.org/fr/le-conseil-national-de-suivi-de-laccord-de-la-ce-nco-au-coeur-dune-transition-a-haut-risque-aimé-gata-kambudi/#sthash.J8pJvEqI.dpuf>

³⁷ Jean-Marie Bomengola, Clôture des travaux sur l'Arrangement particulier : Le communiqué final de la CENCO, URL : <https://actualite.cd/2017/03/28/cloture-travaux-larrangement-particulier-communique-final-de-cenco/> (consulté le 13 avril 2017).

³⁸ Il faut rappeler que les leaders du Rassemblement-aile Tshisekedi avaient refusé de participer à ces consultations du Palais de la nation. Il eut quand même quelques singularités dont Valentin Mubake, un des cadres influents de l'UDPS qui avait accepté de rencontrer le chef de l'Etat malgré la polémique que cette visite avait créée.

transition. Cette nomination était intervenue sans la conclusion de l'arrangement particulier³⁹ qui sera signé le 27 avril 2017 sous la direction des présidents des deux chambres du Parlement, Léon Kengo-Wa-Dongo du Sénat et Aubin Minaku de l'Assemblée nationale. Sans surprise, le Rassemblement aile Olengha-Nkoy, le Rassemblement des « tshisekedistes⁴⁰ » ainsi que le MLC (par l'entremise de Fidel Babala) ont signé enfin l'arrangement particulier. De ce fait, Olengha- Nkoy qui était désigné président du Conseil des sages de l'autre Rassemblement prit la direction du CNSA.

De ce qui précède, nous pouvons tirer la conclusion qu'à travers cette signature de l'arrangement particulier, la Mouvance présidentielle a encore eu raison de l'Opposition. **La poursuite des intérêts personnel a donc été le cinquième péché capital de l'Opposition car ayant occasionné la fragmentation du Rassemblement après la mort du président Etienne Tshisekedi. Comme ce fut le cas en 1992 devant Mobutu, les opposants congolais ont fait preuve de moindre amour de la patrie. Ayant été porté sur la richesse et l'égoïsme, ils ont accepté de se diviser et de faire le jeu du pouvoir, de subir le déshonneur pourvu qu'ils accèdent aux postes⁴¹.**

6. Les faiblesses de la société civile congolaise et la politisation des mouvements citoyens

La problématique de la société civile est aujourd'hui centrale dans les débats sur les transitions et consolidations démocratiques. On peut même affirmer que l'on a affaire à un véritable engouement aussi bien médiatique que politique ou scientifique, auquel n'échappent ni l'Est, ni l'Ouest, pas plus que le nord et le sud. Sur le continent noir, même si le succès de ce concept est

³⁹ De toute évidence, il y a lieu de reconnaître que cette nomination manque un peu de cohérence car Tshibala est désigné chef de gouvernement alors que l'accord du 31 décembre qui constitue la base principale de sa nomination dispose clairement que : « le Premier ministre est présenté par l'opposition politique non-signataire de l'accord du 18 octobre 2016/Rassemblement et nommé par le Président de la République conformément à l'article 78 de la Constitution [pour autant que] la mise en œuvre (de cette nomination) est déterminée par un arrangement particulier conclu entre les parties prenantes faisant partie intégrante de l'accord ». Cfr. Accord global et inclusif du Centre interdiocésain de Kinshasa sous la mission des bons offices de la Cenco, Point III.3.1.

⁴⁰ La plateforme politique «Coalition des Alliés de Tshisekedi» (CAT), membre du Rassemblement de l'opposition, vient de créer le courant dénommé «Tshisekediste» au sein de ce regroupement politique né à Genval à Belgique l'année passée. Au courant d'un point de presse organisé jeudi 13 avril pour l'occasion, son coordonnateur, Jean-Pierre Lisanga Bonganga, a précisé que ce courant n'était nullement une scission au sein du Rassemblement. La création de ce courant, a-t-il poursuivi, s'inscrit dans le souci de « perpétuer la vision et les valeurs incarnées par Etienne Tshisekedi ». Pour consulter la déclaration de la naissance de ce mouvement, URL : <http://www.radiookapi.net/2017/04/14/actualite/politique/rassemblement-un-courant-tshisekediste-voit-le-jour#sthash.diop2Tjs.dpuf>

⁴¹ Jossart Bagalwa Malabi, *Transition démocratique et évolution constitutionnelle en République Démocratique du Congo*, Mémoire de DEA, Chaire Unesco des Droits de la Personne et de la Démocratie/Université d'Abomey-Calavi/ République du Bénin - DEA en Droits de l'Homme et Démocratie 2003.URL : <http://www.memoireonline.com/01/06/64/transition-democratique-congo.html>

souvent proportionnel à son imprécision tant sa généalogie intellectuelle est enracinée dans la philosophie politique occidentale⁴², il n'en demeure pas moins vrai que certains pays africains ont pu « payer le luxe de la démocratie » grâce à l'existence d'une société civile combative⁴³. C'est le cas par exemple, pour le plus récent, du Sénégal et du Burkina-Faso où les organisations de la société civile ont tenu tête à leurs gouvernements respectifs qui étaient en passe de réinstaller une dictature à travers le « continuisme » présidentiel. Il s'agit bien sûr du président Abdoulaye Wade (Sénégal) qui – pour avaliser sa candidature pour l'élection présidentielle du 26 février 2012 afin de briguer un troisième mandat non constitutionnellement prévu – avait politisé la Cour constitutionnelle qui avait rendu une décision en sa faveur. Mais ceci était sans compter la détermination de la société civile sénégalaise qui s'était liguée autour de l'association des jeunes « Y-en-a marre » contre cet arbitraire jusqu'à faire échec à l'élection de Wade. Il en sera de même pour le Burkina-Faso où des mouvements comme le « balai citoyen »⁴⁴ était en première ligne au point de remorquer la classe politique ainsi que toute la population à faire échec au projet de révision de l'article 37 de la Constitution burkinabaise⁴⁵ qui interdisait au président Blaise Compaoré, au pouvoir depuis 1987, de briguer un autre mandat au-delà de 2015.

Au Congo nous sommes devant une configuration similaire aux deux pays précités. Face à un pouvoir qui a utilisé les mécanismes juridiques (une interprétation « fallacieuse » des articles 70 et 73 par la Cour constitutionnelle) pour bloquer l'organisation des élections et réaliser le « continuisme » présidentiel, beaucoup des mouvements des jeunes militants pour le respect de la démocratie ont pris l'initiative de le combattre. Parmi les plus importants nous pouvons compter la Lutte pour le changement (LUCHA) et le collectif Filimbi (sifflet en swahili). Ces deux mouvements citoyens sont aujourd'hui devenus le symbole d'une jeunesse congolaise debout et d'une société civile engagée. Mais, comme dans tous les systèmes dictatoriaux, la prise de parole citoyenne peut aussi se voir rapidement sanctionnée par les autorités. Ceci est généralement fait pour intimider la jeunesse à ne pas se sensibiliser à l'engagement citoyen. Ça a été le cas le 15 mars 2015 quand les mouvements citoyens congolais avaient choisi de se lancer officiellement à Masina (Kinshasa) dans le cadre d'une conférence qui a été dispersée par les forces de l'ordre.

⁴² Otayek René, « "vu d'Afrique". Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », Revue internationale de politique comparée, 2002/2 (Vol. 9), p. 193-212. DOI : 10.3917/ripc.092.0193. URL : <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-193.htm>

⁴³ Loada Augustin, « Réflexions sur la société civile en Afrique : Le Burkina de l'après-Zongo », Politique africaine, 1999/4 (N° 76), p. 136-151. DOI : 10.3917/polaf.076.0136. URL : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-1999-4-page-136.htm>

⁴⁴ Kardiatou Traoré, « Burkina : "Le balai citoyen" veut nettoyer chez Compaoré », Afrik.com, 25 juillet 2015 <http://www.afrik.com/burkina-le-balai-citoyen-veut-nettoyer-chez-compaore>

⁴⁵ L'article 37 de la Constitution du 11 avril 2000 stipulait que « le Président du Faso est élu pour cinq ans au suffrage universel direct, égal et secret » et qu'il est "rééligible une fois ». Cette limitation du nombre de mandats présidentiels interdisait, en l'état, à Blaise Compaoré de se représenter à l'élection de 2015.

Elles ont arrêtés les trois Sénégalais du mouvement « Y'en a marre » et le Burkinabè du « Balai citoyen », invités pour l'occasion. Accusés par les autorités de préparer des « actes de violence », ils seront expulsés trois jours plus tard. Les autres personnes présentes n'ont pas été épargnées : activistes congolais, journalistes... ont été arrêtés.

Par ailleurs, contrairement à ces deux autres pays précédemment cités (Sénégal et Burkina-Faso), les mouvements des jeunes congolais, nonobstant leurs quelques actions courageuses, ont péché par le fait de vouloir s'inscrire dans la logique politicienne.

Nous ne fustigeons pas le fait que ces mouvements citoyens se soient associés avec certains partis politiques de l'Opposition. Ceci est plus que normal dans la mesure où les actions politiques et citoyennes vont souvent de pair. On a vu par exemple les mouvements citoyens signer ensemble avec les hommes politiques à l'Ile de Gorée la naissance du Front citoyen pour la République en 2015. De même, à la constitution du Rassemblement à Genval et au premier congrès de cette plateforme à Kinshasa en septembre 2016, on pouvait aussi signaler la présence remarquable de quelques leaders des mouvements citoyens dont notamment les membres de la LUCHA. On peut aussi citer, plus récemment, le cas du *Manifeste du Citoyen Congolais* qui est signé par les associations et certains leaders politiques de l'Opposition.

Cette mutualisation ne pose aucun problème en soi. Ce qui dérange, c'est plutôt le fait qu'il y ait dans les rangs des mouvements citoyens, des jeunes qui deviennent carrément des « hommes de main » de certains leaders politiques. Voilà pourquoi, en décembre 2016, pendant que les hommes politiques étaient obnubilés par le Dialogue et le partage des pouvoirs qui allait en découler, les mouvements citoyens n'ont pas pu aussi cristalliser les frustrations et la grogne populaire au point d'en produire une mobilisation générale pouvant forcer les politiciens à abandonner ce Dialogue du glissement et à dégager plutôt les gouvernants qui ont été à la base du blocage du processus électoral. Par contre, parmi les jeunes leaders des mouvements citoyens congolais, il y avait déjà ceux qui étaient recrutés par les politiciens (MP comme Opposition) pour être « pro » dialogue.

De ce fait, dès lors qu'ils se sont inscrits dans cette logique politicienne, ces mouvements des jeunes se sont finalement autodétruits. Mis à part la LUCHA qui a essayé de marteler, sans trop de conviction d'ailleurs, sur sa campagne « **bye-bye Kabila le 19 décembre 2016** »⁴⁶, les autres mouvements des jeunes étaient carrément inexistant dans le terrain des actions à mener pour faire reculer la classe politique. La campagne de la LUCHA aussi était menée avec une telle timidité que ça ne pouvait pas donner des résultats escomptés.

⁴⁶ Déclaration n° LUCHA/03916, L'inexorable alternance le 19 décembre 2016 : appel patriotique au peuple congolais. 1^{er} décembre 2016. URL : <http://www.luchacongo.org/linexorable-alternance-le-19-decembre-2016-appel-patriotique-au-peuple-congolais/>

Selon nous, derrière cet échec des mouvements des jeunes se cache celui de toute la société civile voire de tout le peuple congolais. Comme pour les partis politiques, la société civile congolaise n'échappe pas aux fléaux du tribalisme, de la corruption, du clientélisme et de la recherche de gain facile qui sont des tares qui caractérisent d'ailleurs l'homme congolais qui ne connaît que ce modèle là depuis l'instabilité de l'indépendance et les 32 ans de la dictature du feu président Mobutu.

Dans ce contexte, et dès lors que certains ont commencé à emboîter le pas de la logique politicienne, il était quelque peu utopique de croire encore à l'action des mouvements des jeunes au Congo. Comment pouvaient-ils contraindre la classe politique à changer des paradigmes pendant qu'il y avait certains jeunes qui attendaient des postes et des avantages de ce gouvernement de la transition à venir.

Ceci dit, le fait pour les mouvements des jeunes congolais de se laisser bernier⁴⁷ et politiser, doublée de leur manque d'affirmation, est pour nous le sixième péché capital qui a conforté le glissement du pouvoir Kabila.

Au Burkina-Faso par exemple, les organisations des mouvements des jeunes ne s'étaient pas inscrites dans une logique politicienne. Par contre, ce sont les jeunes qui ont pu mobiliser la population ainsi que les hommes politiques pour aller dégager les parlementaires qui étaient déjà en session pour l'examen de la révision constitutionnelle. La même chose s'est produite très récemment au Mali où les mouvements des jeunes de la société civile (avec ses figures de proue comme l'activiste Ras Bath, le rappeur Master Soumy et d'autres leaders de proximité...) ont su mener des contestations populaires dans la rue jusqu'à contraindre le président Ibrahim Boubacar Keita de prendre la décision de sursoir l'organisation du référendum sur la révision constitutionnelle. L'introduction de ce projet de révision, juste une année avant les présidentielles de 2018 aurait donné des pouvoirs additionnels au chef de l'Etat malien⁴⁸.

⁴⁷ Il y a aussi un facteur psychologique à considérer. Chez les bantous, le droit de naissance compte. Sur ce, aussi sensée soit-elle, la parole des jeunes peut très vite être disqualifiée même devant les élucubrations des vieux.

⁴⁸ En clair, si la nouvelle Constitution était approuvée, le chef de l'Etat aurait eu cumulativement le pouvoir de nommer les présidents de la Cour constitutionnelle et celui de la Cour des comptes, ainsi qu'un tiers des futurs sénateurs. Le président de la Cour constitutionnelle était jusque-là élu par ses pairs et le président de la Cour des comptes serait nommé par le président. Le Sénat étant une nouvelle institution créée par la nouvelle Constitution, la prérogative de nomination d'un tiers de ses membres s'ajouterait à la majorité présidentielle qui siège déjà au Parlement. Ce qui fait que le président allait avoir toutes les manœuvres pour faire sauter même les limitations de mandats pour prétendre à un « continuisme » au pouvoir. En savoir plus sur URL : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/08/15/monsieur-le-president-abandonnez-votre-projet-de-constitution-la-stabilite-du-mali-en-depend_5172677_3212.html#rMS4wdE9ijSMZOxw.99 (consulté le 25 janvier 2018).

Comme on peut le constater, la situation malienne⁴⁹, - bien que moins pire que celle de la RDC actuellement – a donné lieu à des actions d’envergure jusqu’à faire plier le pouvoir en place. Alors que, dans un contexte beaucoup plus préoccupant, les mouvements citoyens congolais, au lieu d’être la remorque de la classe politique, ont assisté sans grande réaction à la poursuite du Dialogue devant un pouvoir qui était arrivé à la fin de son mandat et qui n’avait plus aucune base légale pouvant soutenir sa légitimité. Une véritable pression populaire dans ce contexte aurait peut-être pu changer l’approche de l’Opposition en la forçant de ne pas cautionner l’inacceptable.

7. Le détachement et les divisions de la diaspora

Parmi les acteurs de l’Opposition qui combattent le régime Kabila, il faut aussi compter sur une force non moins importante qui réside à l’extérieur du pays. La diaspora congolaise s’est aujourd’hui constituée en groupe de pression ayant une très forte influence sur la politique du Congo. Bien souvent vue comme une nébuleuse, les groupes de pression qui constituent aujourd’hui la diaspora combattante ont su quand même se coordonner contre le régime Kabila quand il le fallait. On peut se rappeler du mot d’ordre quasi-collectif donné par la diaspora en soutien à la candidature d’Etienne Tshisekedi face à Joseph Kabila durant les élections de 2011. Mais, depuis peu, tous les observateurs assistent à des clivages au sein de la diaspora notamment à cause de l’hyper-politisation de celle-ci.

Sans être exhaustif, aujourd’hui nous avons indéniablement deux grands groupes des combattants dont les « tshisekedistes » (entendons par-là les combattants qui adhèrent à l’approche de l’UDPS et par ricochet du Rassemblement et/ou aussi de Moise Katumbi) ainsi que les « ngbandistes » qui sont des soutiens de l’approche politique d’Honoré Ngbanda Nzambo Ko Atumba. Ce dignitaire de la deuxième République qui fut entre autre chef de services de renseignements et ancien « conseiller spécial » du président Mobutu, vit aujourd’hui en exil. Parlant de ses compagnons de route de la deuxième République qui ont presque tous fini par rentrer au pays où ils s’accommodent avec le régime Kabila, Ngbanda juge qu’ils sont sans convictions, comme d’ailleurs l’ensemble de la classe politique congolaise qu’il fustige. Dans sa démarche, il se compare à Charles de Gaulle pendant son exil à Londres et ne cesse de radicaliser son discours contre les instances de Kinshasa⁵⁰.

⁴⁹ En termes de comparaison, la situation malienne actuelle est peut-être similaire à celle de la RDC en 2011 où la Mouvance présidentielle avait changé les règles du jeu en modifiant la Constitution avant l’organisation des élections. Cette révision avait aussi octroyé des pouvoirs supplémentaires à Joseph Kabila et a modifié le mode de scrutin de deux tours à un pour l’élection présidentielle. Comme les maliens, les congolais auraient dû se mobiliser déjà contre cette première révision car c’est cela qui a décomposé et enchevêtré la légitimité des institutions politiques au point de faire le lit du glissement et du « continuisme » présidentiel actuel.

⁵⁰ Pierre Boisselet, « RDC : que devient Honoré Ngbanda, l’ex-chef des renseignements de Mobutu ? », in *Jeune Afrique*, publié le 29 mai 2017. <http://www.jeuneafrique.com/mag/440475/politique/rdc-devient-honore-ngbanda-lex-chef-renseignements-de-mobutu/>

Le pouvoir actuel étant l'émanation de l'AFDL⁵¹ de Laurent-Désiré Kabila qui avait réussi à faire partir Mobutu en menant une rébellion avec le concours du Rwanda et de l'Ouganda, Ngbanda voit d'un mauvais œil l'influence de ces voisins qui, selon lui, occupent⁵² le Congo. Aux solutions politiques (élections) acceptées par l'Opposition pour combattre le régime Kabila, Ngbanda prône la radicalité de la résistance. Pour ce faire, il a créé au niveau de la diaspora un mouvement politique (APARECO) qui ne cesse de suggérer aux leaders politiques de l'Opposition de sortir de la logique politicienne tout en rejoignant la résistance afin de tenir tête à ce pouvoir occupation. Les « ngbandistes⁵³ » considèrent que le combat politique mené par les opposants à Kinshasa apporte plutôt de l'eau au moulin de l'occupation qui a besoin de feindre un jeu politique classique (pouvoir-opposition) pour camoufler sa nature.

Ce discours très radical de Ngbanda contre l'Opposition congolaise est encore monté d'un cran en 2015-2016 lorsqu'Etienne Tshisekedi et son UDPS avaient décidé de proposer le Dialogue national comme voie de sortie de la crise alors que le mandat de Joseph Kabila tendait à sa fin. Ceci a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de l'incompréhension entre les combattants « ngbandistes » et les « tshisekedistes ». La tension avait atteint son paroxysme entre ces deux groupes au point que la communauté congolaise de l'Europe (où est concentrée une grande partie de la diaspora) s'en est sortie très divisée. A ceci il fallait ajouter les amalgames tribalo-ethniques qui caractérisent le champ politique congolais au point que certains esprits étroits ont assimilé tous les tshisekedistes aux lubas (ethnie d'Etienne Tshisekedi) et tous les ngbandistes aux ngala (l'ethnie dont

⁵¹ L'Alliance des forces démocratique pour la libération du Congo (AFDL) était une coalition de dissidents à Mobutu Sese Seko emmenés par Laurent-Désiré Kabila. Elle s'empara du pouvoir au terme de la Première guerre du Congo (1996-1997) après la fuite du président Marechal du Zaïre. Pour une grande partie de chercheur (nous y compris), ce mouvement n'était pas une rébellion classique mais plutôt une forme d'agression armée indirecte du Zaïre. Car, contrairement à la rébellion qui est « une remise en cause du gouvernement constitutionnel par la force » **par les nationaux**, l'AFDL était plutôt une création du Rwanda et de l'Ouganda qu'on a « congolisé » en y plaçant seulement à sa tête Laurent-Désiré Kabila. Ce dernier en fit le frais lorsqu'il avait décidé 27 juillet 1998 de mettre fin à la coopération avec ses anciens alliées.

Pour plus de précision sur cette partie de l'histoire du Congo, lire : Ngimbi Kalumvuziko, *Congo-Zaïre, le destin tragique d'une nation*, éditions l'Harmattan, 2013, pp.190-195

⁵² Ce débat politico-juridique qui divise une grande partie de la classe politique congolaise, nous le menons dans le cadre d'une autre analyse qui est en cours de rédaction.

⁵³ A tort ou à raison, nous devons reconnaître aux « ngbandistes » au moins une chose. Constitués en majorité des dignitaires et des enfants des cadres du pouvoir Mobutu, ils sont pour la plupart bien formés et bien informés (parce qu'ayant aussi des ramifications dans certains réseaux africains et occidentaux). A ce titre, ils ont la capacité, malgré quelques exagérations dans leurs approches, de faire des analyses approfondies sur la situation politique que traverse le pays. Toujours est-il que, leur position de « ni pouvoir » « ni opposition » jette parfois un discrédit sur la sincérité de leur démarche. Ils ont été confrontés plus d'une fois à l'incompréhension de ceux qui pensent que les « ngbandistes » soutiennent le pouvoir de Kinshasa dans la mesure où ils mettent beaucoup d'énergies pour critiquer l'Opposition politique qui est présente sur place. Nous pensons aussi à notre humble avis que cette posture des « donneurs de leçons » des « ngbandistes », doublée d'une tendance à vouloir trop se placer au « piédestal », est tout autant dangereuse que l'action de l'Opposition qu'ils fustigent. Après plus de 15 ans de pouvoir, le régime Kabila est à ce jour bien solide. Pour pouvoir avoir assez de le combattre, il faudrait plutôt la conjugaison de plusieurs énergies et intelligences. Alors que le discours tenu par certains « ngbandistes » n'est pas de nature à prôner cette cohésion.

le chef de l'APARECO est ressortissant). Et pour couronner cette incongruité d'esprit, il eut une escalade des violences verbales entre certains ressortissants de ces deux ethnies.

Par ailleurs, pendant que les combattants se livraient à ces invectives et perdaient leurs énergies pour s'éliminer mutuellement, le régime Kabila avançait ses cartes calmement et surement. Sommes toutes, cette division va se révéler comme une grosse erreur car en étant unie la diaspora congolaise constitue une grande force qui facilement peut influencer la situation politique du pays. Les grandes marches organisées dans la diaspora ont souvent un retentissement jusqu'au Congo. Elles ont non seulement une forte influence sur l'opinion publique interne, mais aussi et surtout, elles interpellent, si peu que ce soit, les gouvernements des pays des résidences de ces congolais sur les desideratas de l'ensemble de leur peuple. Malheureusement, la division que la diaspora a fait montre en 2016 a contribué à ternir son image et à fragiliser son combat.

Mais il faut reconnaître aussi que ceux qui soutenaient le Dialogue ne le faisaient pas non plus sans raisons. Certains avaient trouvé que c'était l'occasion en or de pour pouvoir retourner au pays afin d'occuper des postes à la suite du partage de pouvoir qui se profilé pour la transition. Comme pour les mouvements citoyens, on ne peut s'empêcher de conclure que le schisme constaté au sein de la diaspora était aussi dû au tribalisme, à la corruption, au clientélisme et à la recherche de gain facile. Voilà un autre péché capital qui a aussi contribué, même de manière passive, au glissement. La diaspora ayant été divisée, incapable de proposer une ligne de conduite claire, elle n'a pas non plus réussi à jouer son rôle de groupe de pression. Durant toute l'année 2016, sa voix était inaudible, sinon brouillée par les chamailleries.

A travers cette apparente division au sein de la diaspora entre les « tshisekedistes » et les « ngbanidistes », c'est toute la question du manque d'organisation des congolais vivant à l'étranger qui est posée. Contrairement aux diasporas des autres pays africains, nous sommes une des rares communautés vivant à l'étranger qui manquent des structures officielles. Pour ne parler que de l'Europe (où je réside), mis à part des microstructures des congolais qui sont éparpillées dans toutes les grandes villes, il n'y a aucune organisation qui rassemble par exemple des congolais de France, de la Belgique, de la Hollande, de la Suisse...

Nous tentons d'expliquer cette absence d'organisation par notre conception même du pouvoir. Le congolais de la diaspora a souvent du mal à accepter de se faire diriger. La conséquence ce que personne ne respecte le leadership de l'autre. Chaque congolais cherche à être « khalife » à la place du « khalife ». Les mouvements « combattants » se cachent généralement derrière le besoin d'être une nébuleuse (pour éviter soi-disant la corruption des têtes d'affiches) juste parce que personne ne veut réellement se ranger derrière l'autre. On se complait dans le désordre en tentant de le justifier à tout prix. Alors que si la diaspora était organisée, avec des organes qui peuvent adopter des stratégies et une ligne de conduite claire, et qui peuvent mobiliser officiellement des fonds et des soutiens au

niveau international, le gouvernement de Kinshasa allait la prendre encore très au sérieux. Ce d'autant plus que la diaspora constitue une force socio-économique non négligeable car générant, selon le magazine Financial Afrik, la moitié du PIB du pays⁵⁴.

⁵⁴ Christian Kazumba, « La diaspora congolaise génère la moitié du PIB du pays mais reste ignorée », Financial Afrik, 22 décembre 2015, URL : <https://www.financialafrik.com/2015/12/22/la-diaspora-congolaise-genere-la-moitie-du-pib-du-pays-mais-reste-ignoree/> (consulté le 26 janvier 2018).

CONCLUSION

Nous avons analysé à travers ces quelques lignes les erreurs stratégiques de l'Opposition, des forces de la société civile et de la diaspora congolaise face aux stratégies du pouvoir en place. Nous avons considéré qu'à plusieurs titres, les forces de l'Opposition et de la société civile ont été laxistes au point d'accepter les négociations qui ont entériné le « glissement » du régime Kabila. Cette dernière faute était fatale et lourde de conséquences dans la mesure où elle a prêté le flanc à la déstabilisation et à la complexification institutionnelle du champ politique congolais.

Mais, comme nous l'avons souligné dans notre introduction, l'intérêt n'était pas de critiquer vainement. De ce fait, nous estimons que cette analyse ne sera complète que si nous répondons aussi à ces deux questions qui restent pendantes : Qu'est-ce que l'Opposition aurait dû faire ? Et, qu'est-ce qu'elle doit envisager maintenant pour faire reculer les velléités du « continuisme » présidentielle de la MP ?

Ce qu'elle aurait dû faire n'a plus aucun intérêt actuellement car personne ne pourrait voyager dans le temps pour réparer les erreurs stratégiques commises⁵⁵. Donc, il nous reste qu'à faire quelques propositions sur ce que l'Opposition doit faire aujourd'hui pour changer la donne.

⁵⁵ Concernant ce qu'elles auraient dû faire, nous avons toujours considéré que les forces de l'Opposition ont manqué de cohésion et des stratégies face à la machine cognitive de la MP. Selon nous, celles-là auraient dû utiliser le Dialogue convoqué par Joseph Kabila comme un moyen de « légitimation » de la mobilisation générale.

En clair, il faut commencer par comprendre le sens du débat qu'il y a eu durant l'année 2016 entre MP et Opposition autour de l'article 64 de la Constitution congolaise. Cet article dispose en son alinéa 1 que : « **Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution** » ; alors que son alinéa 2 consacre plutôt que « **Toute tentative de renversement du régime constitutionnel constitue une infraction imprescriptible contre la nation et l'Etat. Elle est punie conformément à la loi** ».

Si l'on ne fait aucun effort d'analyse, on peut être tenté de croire que ces deux alinéas se contredisent. C'est le discours politique qu'ont utilisé la MP et certains délégués de la « Communauté internationale » qui s'étaient appuyés sur l'alinéa 2 de l'article 64 pour menacer les forces de l'Opposition en vue de les dissuader à ne pas appeler à des soulèvements populaires au courant de l'année 2016. On a fait croire à l'Opposition qu'elle devrait plutôt négocier car le mandat de Kabila n'étant pas encore arrivé à terme, tout appel à des manifestations pour faire tomber le pouvoir tomberait sous le coup de l'alinéa 2 de l'article 64.

Pour nous, le Rassemblement de l'Opposition qui avait promis des manifestations d'envergure aurait dû rester ferme dans sa position. Le retour d'Etienne Tshisekedi à Kinshasa en juillet 2016 avait déjà montré la tendance de la population qui attendait seulement le mot d'ordre de ce leader pour une mobilisation générale. Si le feu président de l'UDPS ne s'était pas montré laxiste en proférant des menaces (carte jaune au 19 septembre et carte rouge le 19 décembre) qui sont restées sans exécution, on serait peut-être dans une autre configuration aujourd'hui. Le peuple était prêt et attendait le mot d'ordre de Tshisekedi. Comme des menaces pesaient sur lui (article 64, al.2), ce dernier aurait pu accepter un Dialogue stratégique pour aller faire constater à l'interne la mauvaise foi de la MP et en sortir avec fracas et avec un appel clair au soulèvement. Cette dernière occasion avait été donnée au Rassemblement le 19 décembre 2016 quand Joseph Kabila au lieu de poursuivre le Dialogue avec sérénité jusqu'au bout, a préféré nommer un gouvernement. Jusqu'à ce jour nous nous posons la

La réponse à cette dernière préoccupation est simple et difficile en même temps. Simple parce qu'il s'agit d'une recette que tout le monde connaît mais qui est difficile à mettre en œuvre de manière cohérente et sans agenda caché : **c'est le rassemblement de toutes les forces de l'Opposition et de la société civile.**

Sans pour autant discuter des considérations idéologiques - qui sont déjà assez compliquées au Congo et difficiles à expliquer à travers une petite analyse comme celle-ci - pour anéantir l'ambition « continuiste » du pouvoir Kabila en place, l'Opposition doit se coaliser dans un Rassemblement plus large et plus sincère.

Pour être plus concret, si les marches et la pression du Comité laïc de coordination de l'église catholique (CLC)⁵⁶ continuent, il n'est pas exclu que la Mouvance présidentielle décide à vau-l'eau en suivant son instinct de survie. De deux choses l'une : soit elle va abandonner son projet en présentant le dauphin de Joseph Kabila pour la prochaine présidentielle ; soit elle va tenter de faire du forcing en complexifiant encore plus la situation politique à travers l'insécurité, la proclamation d'un Etat d'exception, le report des élections et/ou la convocation d'un référendum constitutionnel.

Devant ces deux hypothèses, les forces politiques et sociales de l'Opposition doivent se tenir prêtes et avoir des réactions appropriées, à la hauteur des enjeux. En ce qui nous concerne, nous pensons que l'Opposition aussi n'a pas beaucoup des marges de manœuvre de son côté⁵⁷. Soit elle accepte la logique électorale sous réserve de continuer la pression pour un processus on ne peut plus normalisé ; soit elle opte carrément pour la ligne dure avec une mobilisation d'envergure de la population congolaise contre le pouvoir en place.

- Si elle opte pour la logique électorale, l'Opposition doit s'y préparer dès maintenant pour ne pas se faire surprendre par la MP. Depuis la résurgence du CLC qui demande aux chrétiens catholique et à toute la population de manifester contre le régime de Kinshasa, les forces politiques de l'Opposition semblent remettre leurs sorts aux princes de l'église.

question de savoir pourquoi l'Opposition n'avait-elle pas profité de ce manque de considération leur infligée par la MP pour quitter la table de négociation et s'employer à des manifestations pouvant changer le rapport des forces ? Etait-ce seulement en raison des menaces qui pesaient sur eux ou c'est parce que le partage de pouvoir prévu à la clé leur avait fait perdre toute lucidité ?

⁵⁶ Le CLC c'est le Comité laïc de coordination. C'est une branche sociale et laïque de l'église catholique du Congo. Il était déjà à pied d'œuvre durant la deuxième République car ayant organisé des marches contre le régime Mobutu en 1992 quand celui-ci avait tenté de fermer arbitrairement la Conférence nationale souveraine. Depuis le 31 décembre 2017, ce Comité a refait surface en appelant à des marches pour déclarer le respect intégral de l'accord de la Saint Sylvestre.

⁵⁷ Que ça soit à l'interne ou à l'international, les leaders politiques de l'Opposition sont pour l'heure très marginalisés. Leur image est déjà très ternie à cause du glissement. Sur ce, toutes les manifestations organisées par le Rassemblement en 2017 n'ont pas connu d'engouement. Ils doivent encore faire beaucoup de preuve pour que le peuple oublie leur bourde de la CENCO. Qu'ils profitent surtout de l'activisme et des marches convoquées par les laïcs catholiques pour remonter la pente.

C'est une bonne chose dans la mesure où cela constitue une pression supplémentaire venant de la société civile contre le pouvoir en place. Mais, les partis politiques ne doivent pas oublier que c'est à eux qu'incombent la mission de concourir au pouvoir. Donc, autant ils sont sur le terrain en soutien aux marches des chrétiens, autant ils doivent aussi exceller dans la stratégie. Ceci voudrait dire qu'ils doivent se réveiller pour requalifier leurs ambitions à travers un large Rassemblement qui doit se bâtir autour d'un projet politique et d'un programme d'action qui pourrait constituer une alternative au programme (ou à l'absence de programme) de la MP. Cela ne demanderait même pas que les partis d'Opposition organisent des primaires (faute de temps et des moyens). Par consensus, ils peuvent lever les options majeures de leur stratégie électorale commune et surtout désigner une personne qui doit l'incarner.

Il ne faut surtout pas perdre de vue que la CENI a déjà publié un calendrier électoral qui est en vigueur depuis le 5 novembre 2017. Si, acculé par les pressions du CLC, la MP surprend toute la classe politique en présentant le dauphin de Joseph Kabila, la soi-disante « communauté internationale » pourrait être encline à soutenir le processus électoral au grand dam de l'Opposition et du peuple congolais⁵⁸. Sur ce, il convient que les forces politiques de l'Opposition aient déjà les trois piliers qui pourraient constituer leur ticket gagnant en cas d'élections. Il s'agit d'un **large Rassemblement**, d'une **candidature commune** et d'un **projet commun assorti d'un programme d'actions clair**. Pour y arriver, l'Opposition congolaise doit s'exorciser et extirper ce démon de la division qui la mine depuis très longtemps. Elle doit surtout bannir l'égoïsme, l'inconstance, l'individualisme et l'irrespect du leadership de l'autre. Si l'Opposition congolaise fait véritablement un effort de quitter le débat des hommes providentiels pour considérer qu'il faut mutualiser les forces (autour d'un projet) pour battre la MP, ce sera peut-être le début d'une victoire. Une telle entreprise demanderait plusieurs préalables : Que les « ngbandistes » descendent un peu de leur piédestal pour rejoindre **véritablement**⁵⁹ les autres s'il le faut ; Que les « tshisekedistes » aillent un peu plus de tolérance pour accepter que leur lecture de la situation politique du pays soit aussi

⁵⁸ Cela transparait clairement avec les propos de Jason Stearns, directeur du groupe d'études sur le Congo, rattaché à l'université de New York. Dans une interview accordé à la RFI le 1 novembre 2017 où il déclarait (contextuellement) que : « les diplomates occidentaux [pensent] que le glissement n'est pas dramatique car l'Opposition congolaise et les mouvements citoyens ont déçu et n'ont pas été à la hauteur. Ils pensent aussi que le président Kabila tôt ou tard doit quitter le pouvoir. Q'il quitte... en 2018 ou même en 2019, le plus important c'est qu'il y ait alternance au sommet de l'Etat. Même si Joseph Kabila propose un successeur (dauphin) que lui-même désigne et qu'il truque les élections en sa faveur, c'est déjà du succès ». Pour trouver les propos de Jason Stearns : <http://www.rfi.fr/emission/20171101-rdc-faut-mettre-pression-president-kabila-selon-jason-stearns>

⁵⁹ J'insiste sur le terme « véritablement » parce que je sais que Ngbanda avait accordé un soutien timide à Jean-Pierre Bemba en 2006. Et en 2011, il avait prévenu Tshisekedi sur l'inutilité des élections avec le régime Kabila. Mais, pour nous, l'APARECO devrait faire mieux que ça. Son soutien sincère et non équivoque à l'Opposition pourrait être d'un grand appui pour la réussite de celle-ci. Pour cela, il faut que les hommes politiques congolais apprennent à réellement communiquer sur les défis qui attendent le pays en cette année 2018. Ne rien faire ou s'invectiver n'apportera aucune solution face à la détermination affichée par la MP.

confrontée au vues des autres ; Que les « katumbistes » arrêtent de penser que leur champion c'est l'homme providentiel. Il faut se battre, à juste titre d'ailleurs, pour son retour d'exil. Mais, s'il faut commencer à réfléchir sur l'option des élections à ce jour, il est peut-être temps de ne plus lier toute la stratégie de l'Opposition à son sort personnel ; Que les « kamerhistes » soient un peu plus sincère dans leurs alliances avec les autres pour éviter d'être toujours vus comme « inconstants » et « manipulateurs » ; Que les « faluyistes » (dynamique de l'Opposition) soient un peu moins rancuniers contre leurs anciens alliés, enfants prodiges qui avaient dévié ; Que toute la société civile (églises, associations, mouvements citoyens...) contribue à la pression qu'exerce aujourd'hui le CLC pour bien libérer le processus électoral. Bref, ils doivent tous se rendre à l'évidence que le régime Kabila est très fort et contrôle tous les arcanes du pouvoir. Après plus de 15 ans de gestion du pays et devant les ratés de l'Opposition, il nous semble utopique de penser qu'un seul groupe pourrait le faire plier. Donc, au lieu de continuer avec cette politique des crabes (passive et active), tous les leaders de l'Opposition qui croient au changement doivent apprendre à réellement communiquer sur les défis qui attendent le pays en cette année 2018. Ne rien faire ou s'invectiver n'apportera aucune solution face à la détermination affichée par la MP.

D'aucuns pourraient être tentés de nous poser la question sur des éventuelles fraudes et irrégularités si l'Opposition accepte la logique électorale. Cette préoccupation est fondée et crée la frilosité d'un grand nombre des congolais. Ceux-ci pensent, à juste titre d'ailleurs, que c'est une peine perdue de compétir avec le régime Kabila dans les urnes au vu des précédents fâcheux de 2006 et de 2011. Nous pensons que c'est une erreur d'intérioriser un tel pessimisme. Au stade actuel, ce que l'éventuelle Coalition de l'Opposition pourrait faire, c'est de demander dès maintenant leur implication au contrôle du fichier électoral et contester l'utilisation des machines à voter. Celles-ci constituent un autre problème car ces engins, non seulement qu'ils n'ont aucune base juridique, ils peuvent surtout être le vecteur d'une fraude massive. Avec le système informatique, c'est plus facile via internet de tripatouiller les résultats des bureaux de votes et des centres de compilation.

Qu'à cela ne tienne, quand on dispose d'une grande volonté, c'est toujours possible de bloquer la fraude, et ce, quel que soit la complexification des mécanismes logistiques mis en place. Pour cela, il suffit juste que cette éventuelle Coalition de l'Opposition ait assez des moyens pour déployer les témoins dans tous les bureaux des votes. En cas des fraudes, la compilation des PV détenus par les témoins de l'Opposition pourrait faire faire foi s'il y a contentieux⁶⁰.

⁶⁰ En effet, l'article 61 de la Loi no 15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la Loi n o 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée par la loi n o 11/003 du 25 juin 2011, dispose : « A la clôture du scrutin, le Président du Bureau dresse un procès-verbal des opérations du Bureau de vote. Le procès-verbal mentionne, notamment, le nombre d'électeurs ayant pris part au vote, les réclamations et les contestations éventuelles ainsi que les

Ce n'est peut-être pas le même contexte mais les sénégalais l'ont fait en 2012. Pour ne pas plonger leur pays dans les tourments de la répression brutale du gouvernement Wade, ils ont même été plus laxistes que les congolais car ayant accepté la candidature du président sortant alors que ce dernier n'avait plus le droit de se représenter pour un troisième mandat. Malgré cela, une grande partie de la classe politique et des mouvements de la société civile sénégalaise se sont coalisés autour de la candidature de Macky Sall avec une très grande adhésion populaire au point de rendre toutes les tentatives de fraude inopérante. Avec un peu plus de volonté l'Opposition congolaise peut arriver à un tel exploit. Elle peut relever le défi de battre dans les urnes le candidat de la MP qui serait présenté comme éventuel dauphin de Joseph Kabila.

- Dans une deuxième option : si la MP n'abandonnait pas son projet de « continuisme » ou si elle cherchait à tripatouiller encore en sa faveur la Constitution et/ou l'arsenal juridique. Dans ce cas, nous pensons pour notre part, que l'Opposition ne pourrait avoir d'autre issue que de s'inscrire dans un vrai combat de résistance. Cela nécessiterait qu'elle adopte une communication plus ferme, plus claire et non équivoque. Les leaders de l'Opposition devraient dépasser dans ce cas le discours du Comité laïc de l'église catholique afin d'appeler carrément à la « dékabilisation » de la scène politique congolaise à travers une mobilisation générale.

Sans pour autant révoquer notre soutien à leur démarche, nous trouvons que les marches organisées par le CLC manquent un peu cohérence. Elles sont un peu en déphasage avec le peuple qui sort dans la rue avec un discours divergent. Pendant que ce dernier demande le départ de Kabila, le CLC revendique le respect intégral de l'accord de la Saint sylvestre. Parmi ces revendications se trouvent être : *la libération sans conditions des prisonniers politiques, la fin de l'exil des opposants menacés à leur retour au pays, la libéralisation des espaces médiatiques et la réouverture des médias injustement fermés, la fin du dédoublement des partis politiques, le libre exercice des activités*

décisions prises au cours des opérations. Le procès-verbal est contresigné par tous les membres du bureau et par les témoins présents. Trois copies sont remises aux témoins présents, Le bureau de l'antenne de la Commission électorale nationale indépendante délivre, sur simple demande, une copie certifiée conforme des procès-verbaux des différents bureaux de vote de la circonscription concernée aux mandataires des partis politiques, des candidats et aux observateurs dûment accrédités ».

A notre avis, cet article peut être la clé pour la stratégie de l'Opposition. Si elle peut « disponibiliser » les moyens pour mettre des témoins dans tous les bureaux de votes, la fraude va connaître un sérieux recul. C'est juste une question d'organisation. **Si chaque parti et/ou plateforme politique de l'Opposition peut s'employer à s'occuper d'une ou plusieurs provinces selon son sphère d'influence, il sera facile qu'elle ait ses témoins sur toute l'étendue de la République. Avec la technologie, chaque témoin peut disposer d'un smartphone pour envoyer le soir même une photo des résultats de son bureau vers le centre de compilation de l'Opposition.**

En 2006 et en 2011, faute des témoins dans tous les bureaux des votes, le MLC et puis l'UDPS avaient eu du mal, mis à part des discours politiques, à présenter des preuves des fraudes et des irrégularités. Rappelons que nous avons assisté personnellement à l'audience publique de la Cour suprême de Justice en 2006.

politiques par tous notamment le droit de manifester, la restructuration de la CENI et la confirmation par le chef de l'Etat qu'il ne briguera pas un troisième mandat.

Mais, quelques questions très importantes méritent quand même d'être posées à ce niveau: pourquoi demander le respect d'un accord qui est déjà paradoxalement tombé caduc depuis le 31 décembre 2017 comme nous l'avons démontré plus haut ? Qu'espère encore l'église catholique de la part du régime Kabila quand un de leurs, le Monseigneur Sébastien Muyengo, l'Evêque d'Uvira déclare que « nous perdons le temps, Kabila nous fait passer le temps » ? Et si le pouvoir accordait d'accéder aux revendications du CLC, quelle garantie offrirait-il pour prouver qu'il respecterait cette fois-ci ses engagements ? Ne serait-il pas une fois de plus qu'une simple stratégie pour duper encore l'Opposition et la société civile ? N'oublions pas qu'un cadre de la MP avait déclaré à Monseigneur Sébastien Muyengo pendant les assises de la CENCO que : « Chaque fois [qu'ils seront] coincés [ils feront] semblant d'ouvrir les portes mais qu'ils ne céderont pas [avec leur velléité de « continuisme »présidentielle», ndlr]. L'ultime solution ne reste-t-elle pas qu'une mobilisation générale avec un discours clair et non équivoque pour imposer véritablement un rapport des forces au pouvoir en place ? Cela nécessiterait-ils pas que toute l'Opposition rejoigne l'idéologie de la résistance depuis très longtemps prôné par les « ngbandistes » en sortant des intuitions qui n'ont plus aucune légitimité ? Ceci ne va-t-il pas dans la ligne droite de la « transition sans Kabila » que le rassemblement appelle de tous ses vœux depuis peu ?

Que toutes ces questions tiennent lieu d'interpellation, car, de son côté, le pouvoir en place semble bien décidé à aller jusqu'au bout. Cela paraît encore très clairement avec le dernier point de presse de l'actuel chef de l'Etat d'aujourd'hui (26 janvier 2018). A la question fatidique de savoir s'il sera candidat à la prochaine présidentielle, Joseph Kabila a demandé de qu'on remette une copie de la Constitution congolaise à la journaliste auteure de la question. Ceci veut symboliquement dire que le flou sera ainsi entretenu jusqu'à ce que la MP ait trouvé une solution idoine pour son projet « continuiste ».

En définitive nous aimerions clore cette analyse avec un constat. Dans les discours de certains congolais, suite au désespoir et à la lassitude causés par la situation politique du pays, beaucoup commencent à prôner la possibilité d'une lutte armée contre le pouvoir de Kinshasa. En ce qui nous concerne, nous sommes contre cette démarche pour deux raisons : Premièrement, parce que le régime de Kinshasa est aujourd'hui dans la position d'un pécheur en eau trouble. Il profitera donc de toute attaque armée pour prétexter et justifier le chaos et par-là prendre des mesures d'un Etat d'exception avec toutes les conséquences que celui-ci pourrait avoir non seulement sur la stabilité du pays mais aussi et surtout sur l'incertitude d'un retour éventuel à l'ordre constitutionnel.

Deuxièmement, si nous sommes très sceptiques quant à l'idée d'un renversement du régime par les armes, c'est parce que cette démarche n'a jamais apporté des solutions pérennes aux

problématiques congolaises. Par contre, elle a toujours été un retour en arrière. L'expérience de notre histoire nous prouve à suffisance que tous les changements de régimes menés par des « libérateurs » (Mobutu en 1965 et Kabila en 1997) finissent toujours par donner à ceux-ci la tendance de s'octroyer « un chèque en blanc » dans la mesure où ils considèrent le pays ni plus ni moins comme un butin de guerre. Il est donc temps que le peuple soit le véritable acteur de son changement en se mobilisant pour une vraie révolution (dans les urnes ou dans la rue). Les congolais ont soif de celle-ci et ont juste besoin des vrais leaders ayant une très forte personnalité qui pourraient cristalliser cette aspiration. En plus, une telle révolution pourrait avoir deux intérêts : d'une part, aucun homme politique ne s'en attribuerait les lauriers au point de mêler son sort à celui du pays (comme c'est le cas Kabila⁶¹). D'autre part, cela imposerait notre respect vis-à-vis de la soi-disante « communauté internationale » qui est habituée à nous imposer des dirigeants. Pour un pays comme le nôtre [qui est la convoitise de beaucoup d'intérêts internationaux], il nous faut des dirigeants qui seront en symbiose avec le peuple (afin d'avoir assez de légitimité pour défendre le pays à l'extérieur) mais qui craindront aussi le même peuple (car ayant la certitude que ce dernier a été l'acteur de sa révolution et qu'il peut avoir raison des dirigeants malveillants à tout moment).

⁶¹ Cfr. livre d'Evariste Boshab : « Entre la révision de la Constitutionnelle et l'inanition de la nation »...